

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 115 (1979)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

***Bienvenue à nos collègues du Jura
et du Jura bernois***

1172

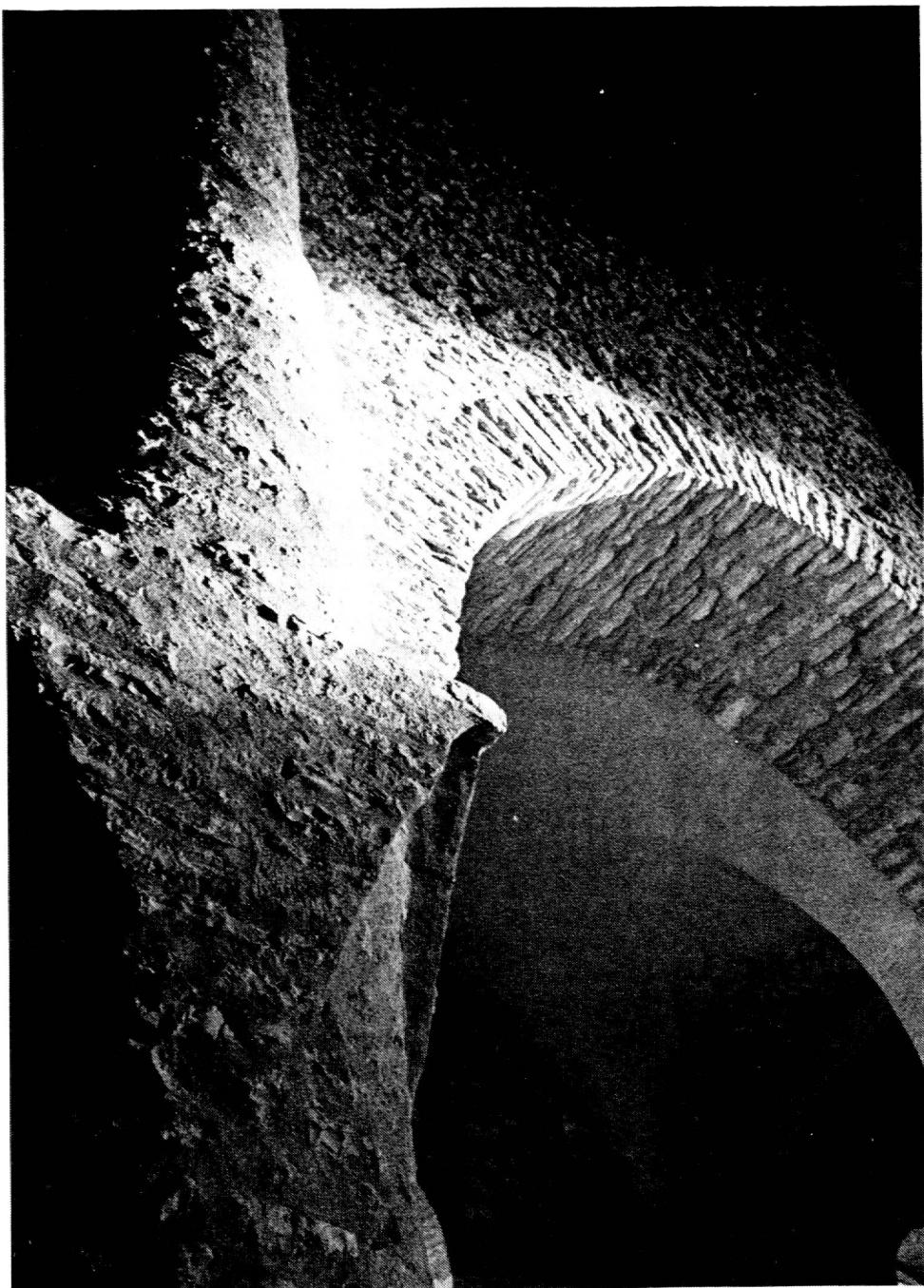


Photo Michel Gaudard

L'ÉGLISE RÉFORMÉE FRANÇAISE DE ZURICH

cherche

ANIMATRICE

responsable d'un foyer d'adolescentes

pour accueillir pendant leurs loisirs des jeunes filles romandes en place à Zurich.

Travail indépendant exigeant de solides aptitudes pédagogiques et pratiques. Extension éventuelle à d'autres activités du secteur jeunesse.

Appartement à disposition.

Entrée en fonctions: été 1979 ou date à convenir.

Pour offre ou renseignements, veuillez vous adresser au pasteur F. Périllard, Sillerwies 23, 8053 Zurich. Tél. (01) 53 88 67.

Le comité du Centre de loisirs de Neuchâtel (CDL) cherche

UN(E) ANIMATEUR(TRICE)

coresponsable des activités du centre et de la coordination du travail de l'équipe d'animation.

Entrée en fonctions: immédiate ou selon entente.

Les offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae et de certificats, sont à adresser au Centre de loisirs, ch. de la Boine 31, 2000 Neuchâtel, jusqu'au 27 janvier 1979.

CAR-GO

Location de bus-camping

Peut mettre à votre disposition des mini-bus de:

9, 15 et 38 places à des prix très justes.

Conserver notre adresse: case postale 32, tél. (022) 53 18 45 matin, 1219 Aïre/GE.

Ecole pédagogique privée

FLORIANA

Pontaise 15, Lausanne - Tél. (021) 36 34 28

Direction: E. Piotet

Excellente formation de
JARDINIÈRES D'ENFANTS
et d'
INSTITUTRICES PRIVÉES

CHALETS pour GROUPES 30-60 lits
SKI - NATURE - SPORTS

Chambres 1 à 4 lits - 2 salles d'activités - 2 chalets:
ZINAL : ski, piscine LES MARÉCOTTES : ski, zoo
Sans pension : Fr. 6.— / avec pension Fr. 23.—

Documentation : **HOME BELMONT**, 1923 Les Marécottes

photocomposition

bc

offset

reliure

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision, rapidité
et qualité pour l'impression
de revues, livres,
catalogues, prospectus,
imprimés de bureau

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Maîtres imprimeurs
depuis 1899

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	
Bienvenue à nos collègues du Jura et du Jura bernois	27
RUBRIQUE ROMANDE	
Assemblée des délégués	28
Radio et télévision éducatives	30
Mise au point	31
Comité central	31
Groupe de réflexion	33
SSPES	34
VAUD	
Merci Alain	35
Rémunération	35
WWF	35
Traitements	36
Rappel	37
AVEPS	37
Fondation Delafontaine	38
GENÈVE	
École parents	39
CIA	39
GGEM	40
La maîtresse en balade	40
NEUCHÂTEL	
Comité central	41
Section préprofessionnelle	41
JURA	
Le syndicat meuble sa maison	43
L'initiative	44
Le SEJ ne chômera pas	44
Secrétaire central	44
Solidarité	45
Toujours le système	45
Nomination des délégués	45
JURA BERNOIS	
Nouveau départ	46
Comité provisoire SEJB	47
Fribourg	
Assemblée des délégués	48
VALAIS	
Rapport CP et CIM	49
Avis de la rédaction	51
Nouveau comité	51
COSMA	51
TABLE DES MATIÈRES 1978	53
DIVERS	
Nieu... ni pris: il y a un truc	55
Echange	55

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.
Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.—; étranger Fr. 48.—.

EDITORIAL

Bienvenue à nos collègues du Jura et du Jura bernois

L'assemblée des délégués de la SPR, lors de sa séance du 16 décembre 1978 tenue à Yverdon, a ratifié par acclamations puis par un vote à l'unanimité l'adhésion de deux nouvelles sections cantonales: l'Association des enseignants primaires du Syndicat des enseignants (SEJ) et la Société des enseignants du Jura bernois (SEJB).

Bravo et bienvenue à tous!

Ainsi donc le processus politique qui a permis la création d'un nouveau canton suisse — le Jura — nous vaut une importante modification des statuts de notre association faîtière. Après les adhésions de la SPF et de la SPVal qui portèrent l'effectif des sections à six, nous nous retrouvons sept dès le 1^{er} janvier 1979. Historiquement parlant, il convient de préciser que jusqu'à cette date nos collègues, tant de l'ancien que du nouveau canton, étaient rassemblés au sein de la Société pédagogique jurassienne (SPJ) qui, après 113 ans d'activité, a cessé d'exister au 31 décembre 1978.

Il est fort réjouissant de constater que l'appartenance à la SPR des maîtres primaires de l'un ou l'autre de ces deux cantons n'a pas été remise fondamentalement en question. C'est heureux en une période où les problèmes relevant de l'école et plus particulièrement de la coordination scolaire prennent une acuité plus grande au vu des difficultés financières que rencontrent la majorité de nos cantons. L'adhésion du SEJ (enseignants primaires) et de la SEJB constitue une démonstration supplémentaire de la solidarité du corps enseignant primaire romand, de son sens des réalités, de sa cohésion. C'est donc avec un effectif de quelque 7000 membres que la SPR travaillera lors de la prochaine année. Merci à ces collègues de cette marque de confiance pour leur association faîtière à laquelle ils ont toujours très activement collaboré dans l'ancienne structure et qu'ils ne manqueront pas de faire progresser grâce à la diversité des qualités qui sont les leurs au travers maintenant de leurs organisations cantonales.

L'«Educateur» s'associe lui aussi à ces remerciements puisqu'il demeurera au Nord comme au Sud l'organe d'information de nos collègues. C'est pourquoi d'ailleurs vous trouverez dès ce numéro deux rubriques distinctes à l'image des nouvelles structures mises en place.

La Société pédagogique romande, par son assemblée des délégués, par son comité central, formule ses voeux de plein succès tant au Syndicat des enseignants jurassiens qu'à la Société des enseignants du Jura bernois.

F. Bourquin

RUBRIQUE ROMANDE

Assemblée extraordinaire des délégués SPR

Yverdon, samedi 16 décembre 1978

C'est par un temps hivernal et sous la présidence de Bernard Bugnon (SPF) que s'ouvre cette assemblée extraordinaire des délégués SPR.

M. Perret, nouveau municipal des écoles de la ville d'Yverdon, saluera les délégués présents et remerciera la SPR qui se caractérise par son sens des responsabilités dans le domaine de la construction de l'école. Pour ne pas manquer à la tradition — fort appréciée — M. Perret nous conviera au vin d'honneur de la ville. Merci!

Adhésion de deux nouvelles sections

Suite à la création du canton du Jura, la SPJ cesse toute activité au 31 décembre 1978. Par lettre du 8 novembre 1978, la Société des enseignants du Jura bernois (SEJB) et par lettre du 12 décembre 1978, l'Association des enseignants primaires du Syndicat des enseignants jurassiens (SEJ) ont demandé leur adhésion à la SPR.

Ces deux nouvelles sections sont accueillies à la SPR par une longue série d'applaudissements et par un vote à l'unanimité.

Jacques Paroz, président du SEJB, dira alors son émotion et sa satisfaction de voir les deux organisations filles de la SPJ entrer simultanément à la SPR. Paul Simond, secrétaire SEJ, remerciera à son tour l'assemblée des délégués et souhaitera que la SPR soit particulièrement attentive à la représentation des différentes catégories d'enseignants qui la composent.

Election au comité central SPR

Conformément aux statuts les délégués de deux sections sont élus au comité central. Il s'agit de:

SPF: M^{me} Myriam Sapin, M^{me} Danièle Corboz;
SPVal: M^{me} Chantal Flumeau, M. Gaspard Fournier.

Rappelons que les président(e)s des sections siègent d'office au comité central.

Budget 1979

André Rochat, notre trésorier, vu la situation relativement stable des effectifs et les résultats estimés de l'exercice 1978, propose de ne pas modifier les cotisations pour 1979. Elles s'établiront ainsi:

Caisse centrale	Fr. 33.—
Fonds activité pédagogique	Fr. 5.—
Fonds Congrès	Fr. 2.—
Total	Fr. 40.—

Bénéfice prévu Fr. 800.—.

«Educateur», abonnement Fr. 28.—.

Déficit prévu Fr. 4200.— vu augmentation des tarifs d'impression de 3,5% annoncée dès le 1^{er} février 1979.

A la suite d'une question, André Rochat précisera que la SPR ne touche aucune subvention sauf pour l'organisation de ses congrès quadriennaux.

Les budgets 1979 sont acceptés à l'unanimité et Bernard Bugnon (SPF) est nommé vérificateur des comptes.

Rapport des commissions et délégations

Rappelons à ce propos que l'assemblée des délégués de Fribourg n'avait pas suffi pour épouser ce point de l'ordre du jour. Celle d'Yverdon permettra donc de compléter ce tour d'horizon des principales activités de notre association faîtière.

COMMISSION FÉDÉRALE POUR LA JEUNESSE (Evelyne Vautravers)

C'est au mois de juin 1978 qu'est née la Commission fédérale extraparlementaire pour les questions de la jeunesse. Cette commission a été créée par le Conseil fédéral après une décision prise en 1976 d'accorder une plus grande attention aux problèmes de la jeunesse dans l'élaboration de la politique fédérale. Elle est rattachée au Département de l'intérieur, à l'Office fédérale des affaires culturelles. Elle est composée de 24 membres et a pour président M. Jean Cavadini, de Neuchâtel.

Cette commission a reçu un mandat très large (extraits du mandat) suivant:

«a) Elle observe la situation de la jeunesse en Suisse et fait des propositions aux autorités fédérales compétentes sur les points où des mesures lui sembleraient nécessaires.

b) Elle donne son avis sur toutes les questions qui concernent la situation de la jeunesse en Suisse. Les services fédéraux intéressés doivent lui demander, à temps son opinion, en particulier avant de promulguer d'importantes dispositions de droit fédéral.

c) Dans le cadre de la compétence de la Confédération, elle s'occupe de la promotion de l'engagement politique de la jeunesse, notamment des problèmes relatifs à la formation extrascolaire, à l'instruction civique et à la formation politique en général.»

C'est dire que le sujet est vaste et que nous avons dû, en premier lieu, organiser notre travail. Après avoir dressé la liste des sujets qu'il nous paraissait importants d'aborder, nous les avons classés et avons défini un mode de travail. La commission est divisée en 3 sous-commissions.

A court terme, nous avons déjà donné notre préavis quant aux postulats Muller et Schmit qui tous deux posaient des revendications quant aux conditions de travail des moniteurs de jeunesse, ainsi que sur le vote à 18 ans. Nous nous perdons actuellement sur la révision totale de la constitution.

COMMISSION JEUNESSE ET ÉCONOMIE (J.-P. Buri)

La commission Jeunesse et Economie se réunit 4 à 5 fois par année en séance ordinaire plus quelques séances de préparation à la veille des traditionnels Séminaires de Chexbres.

C'est en effet cette manifestation annuelle d'une journée et demi de réflexion sur des problèmes économiques et leurs implications sur le monde de l'école, sur la société qui mieux que ce bref rapport fait connaître et apprécier l'activité de cette commission.

Notre journal de la SPR, l'«Educateur» vous permet de vous informer sur les problèmes évoqués plus haut par le biais des dossiers Jeunesse et Economie.

La commission a fait paraître un certain nombre de fiches d'information reprises dans un classeur que les enseignants peuvent se procurer en s'abonnant gratuitement auprès du secrétariat de la Société Jeunesse et Economie, à Genève.

La commission a proposé au comité central de la SPR une série de trois thèmes

pour le prochain séminaire. Dès que le choix aura été défini, la commission se mettra au travail.

Pour 1979, le nombre des participants ne pourra atteindre celui des deux dernières années. Une participation financière des enseignants à ces deux journées a été envisagée. Elle est destinée à couvrir une partie des frais.

Prochainement, deux dossiers Jeunesse et Economie paraîtront dans l'*«Educateur»*: un dossier consacré à l'énergie, un autre à l'économie du canton du Valais.

GUILDE DE DOCUMENTATION SPR

André Maeder)

Après avoir remercié les membres de la commission, le rapporteur signale à l'assemblée les préoccupations qui sont celles de la Guilde pour l'avenir:

- ouvrir ou restreindre l'éventail des publications;
- retrouver un groupe suffisamment important de «supporters» susceptibles d'acheter toutes les nouveautés parues;
- mieux connaître les besoins des enseignants, lancer peut-être une enquête;
- mieux faire connaître la Guilde et ses réalisations auprès de l'ensemble des collègues.

En résumé, André Maeder souhaite la collaboration du comité central pour poursuivre cet effort de réflexion.

SERVICE DE PLACEMENTS

André Pulfer)

Dans un langage toujours aussi imagé et plein d'humour, André Pulfer témoignera de la bonne santé du service de placements dont le volume est en constante augmentation: séjours pour apprendre les langues, échanges, places au pair, placements de chômeurs, échanges d'appartements, etc., sont autant de services rendus.

Avec ces quelques rapports s'achève le compte rendu des activités pédagogiques de la SPR.

Activités syndicales de la SPR

Le président SPR, Jean-Jacques Massé, commente brièvement le rapport paru dans l'*«Educateur»* N° 38/78:

— la conclusion du rapport ne fait que révéler un constat, la SPR est à la fois un syndicat autonome et une société pédagogique. Il ne s'agit pas pour autant et pour l'instant d'une proposition de changer son nom!

- une commission nouvelle sera prochainement créée qui se préoccupera du statut de l'enseignant et de son statut financier;
- dans le contexte de la discussion qui va suivre, il convient d'intégrer la position du SAE-SPN et notamment le message de son président paru dans l'*«Educateur»* N° 36/78.

De la discussion générale, qui suit cette présentation, nous retiendrons les éléments importants suivants:

- les SAE-SPN considérant l'évolution de la politique syndicale de la SPR ne demandera pas la votation des quatre options contenues dans le rapport «Orientation nouvelle». Il réaffirmera cependant la nécessité de poursuivre cette évolution qu'il juge comme étant irréversible;
- le soutien de la SPR à la 9^e révision de l'AVS — prise de position syndicale sans doute — a entraîné des inconvénients majeurs pour certains retraités n'ayant pas atteint 65 ans (150 fr. de cotisation AVS par mois). Il conviendra à l'avenir d'étudier en détails toutes les retombées, notamment pour les enseignants, avant de prendre de telles décisions;
- certains s'estiment déçus par certaines formules trop vagues du rapport;
- il est nécessaire de suivre, année après année, les progrès de cette politique syndicale pour en lever les ambiguïtés notamment.

Finalement l'assemblée des délégués, à l'unanimité, votera sa confiance à la poursuite des activités syndicales de la SPR.

Divers

LES ADIEUX DE LA SPJ

M. A. Barberat, président de la SPJ, prend congé de la SPR en formulant ses vœux pour notre association faîtière et en affirmant que les deux associations (SEJ et SEJB) nées de la SPJ sauront poursuivre l'effort dans la tradition instaurée par la SPJ.

On parle un peu de «l'Ecole libératrice», organe du Syndicat national des instituteurs (France) et notamment d'un article qui laisse apparaître une méconnaissance totale des structures cantonales de notre pays.

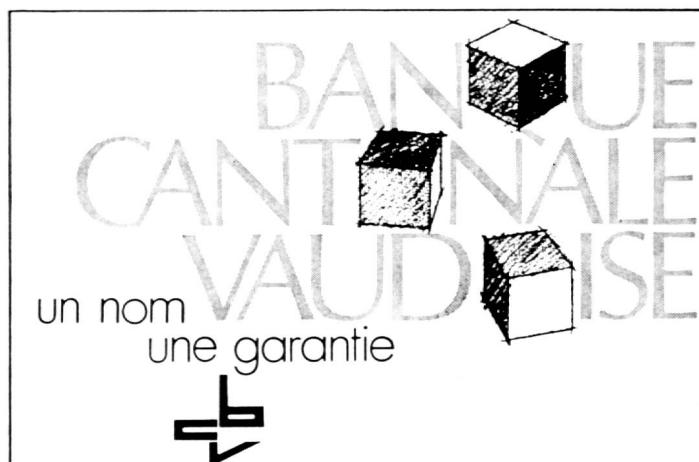
Une proposition de la section de Nyon demande au comité central de revoir le problème de la présentation des résolutions du Congrès de Fribourg. Le président SPR, après une longue discussion, répond que la procédure sera revue pour le prochain congrès. A ce propos, la prochaine assemblée des délégués (juin 79) devra se prononcer sur le thème du rapport 1982 dont le congrès se tiendra en Valais.

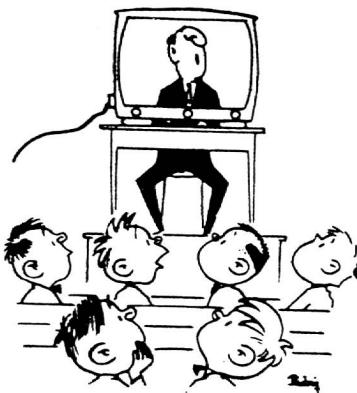
Les journées «Armée et Ecole» soulèvent quelques problèmes. Le comité central s'informera.

Un article qui se voulait humoristique et qui a paru dans le N° 39 de l'*«Educateur»* sous forme de procès-verbal d'une commission imaginaire a été pris très au sérieux par certains au moins! Défenseurs et adversaires de cet article s'affronteront durant une dizaine de minutes pour finir par convenir de la nécessité d'une mise au point!

Il est 17 h. 50 quant le président Bugnon libère les délégués non sans leur avoir dit sa reconnaissance pour leur modération, leur bon sens et leurs compétences. Le prochain président de l'assemblée des délégués sera valaisan.

F. B.





Radio et télévision éducatives

Depuis deux ans, un certain nombre d'événements se sont succédé dans les domaines de la radio et de la télévision éducatives: renaissance de la télévision éducative, nomination de deux délégués pédagogiques TV, production d'émissions régulières, réorganisation des programmes de radio éducative, nomination d'un délégué pédagogique radio, avènement d'une émission de contacts, «Portes ouvertes sur l'école», etc.

La phase de mise en place des structures principales de cette opération peut maintenant être considérée comme terminée. L'ensemble reste toutefois expérimental. Aussi avons-nous ressenti le besoin, au travers d'une chronique régulière — une fois par mois — de vous informer sur les projets, les problèmes, les intentions voire les décisions des deux organes qui régissent l'opération et auxquels la SPR est associée: la commission romande de radio et télévision éducatives et la commission de production.

Précisons d'emblée que cette chronique est distincte des communiqués diffusés par notre journal, communiqués émanant des délégués pédagogiques et qui vous informent sur les contenus des émissions, voire suggèrent quelques possibilités d'exploitation pédagogique.

Nous inaugurons cette série d'articles par un compte rendu des principaux points traités par la commission de production lors de sa dernière séance de l'année 1978.

Radio

«LA COURTE ÉCHELLE»

Dans le cadre de l'année de l'enfance, la radio romande met à disposition des enfants en difficulté une ligne téléphonique ouverte (mercredi, de 14 h. à 18 h. — 021 / 33 33 00) où ils pourront exprimer leurs problèmes et rechercher une solution en collaboration, notamment avec une assistante sociale. C'est en quelque sorte une main tendue, un dispositif comparable — la radio en plus — au Sorgentelefon suisse alémanique. Les cas les plus révélateurs seront mentionnés sur l'antenne, le mercredi à 14 h. 45 (2^e programme). Toute discrétion est assurée aux intéressés. Le recours à des organes compétents peut être fait, mais seulement avec l'accord formel des enfants intéressés.

La commission prend acte de cette initiative qui ne dépend pas de son secteur de travail.

Télévision éducative

ÉVALUATION DES ÉMISSIONS

Cette dernière année a vu la diffusion de quelque 32 émissions dont 23 originales. Aussi s'agit-il de faire le point. L'aide de l'IRDP a été requise en la matière.

ÉMISSIONS «RETOUR»

Ce type d'émission ne connaît pas encore le succès qu'on pourrait en attendre. Aussi est-il bon d'en rappeler les principes:

- à partir d'une ou deux émission(s) diffusées dans le cadre du programme normal, émissions conçues de manière ouverte, les classes sont invitées à s'exprimer et à envoyer leurs travaux à la télévision;
- sur la base de ces matériaux sera conçue l'émission dite «retour».

Les avantages suivants méritent d'être signalés:

- activer le circuit de communication et d'échanges entre le média et le spectateur;
- permettre une meilleure évaluation. On dispose d'un moyen, comment pouvons-nous l'utiliser;
- suggérer, notamment aux enseignants, certaines démarches possibles d'exploitation.

Aussi va-t-on tenter de trouver une dizaine de classes de référence par canton susceptibles de s'intéresser — entre autres — à ces émissions. Si cette offre vous intéresse, adressez-vous au commissaire de votre canton dont la liste figure en fin d'article.

DES ÉMISSIONS POUR LES PETITS

Diverses circonstances font qu'aucune des émissions mises sur antenne jusqu'à jour n'a été spécifiquement conçue pour jeunes élèves. C'est un sujet qui sera repris par la commission de production. Techniques d'approche, langage doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie.

Toutes les suggestions à propos des thèmes, de la forme, de la durée de ces émissions seront les bienvenues (s'adresser au commissaire cantonal).

QUELQUES PROBLÈMES TECHNIQUES

Des informations plus précises seront données dans la presse quant aux thèmes au minutage, à l'heure de démarrage des émissions. En principe, l'horaire annoncé devrait dès maintenant être tenu.

Sur le front des équipements pour les classes, on note certaines améliorations. Le problème reste toutefois entier dans certains cantons et au niveau primaire.

Radio: délégué pédagogique

Dans sa séance du 6 décembre 1978, la commission romande de radio et télévision éducatives a nommé M. Marc Marelli à la qualité de délégué pédagogique auprès de la radio.

Félicitations à ce collègue genevois ancien vice-président de la SPR, co-rédacteur du rapport sur l'éducation permanente des enseignants.

Marc Marelli entrera vraisemblablement en fonction dans le courant du premier semestre 1979.

A qui vous adresser, dans votre canton?

Si vous vous intéressez à l'une des suggestions de cet article, si vous souhaitez participer plus activement à la radio et/ou à la télévision éducatives, si vous avez un problème à résoudre, adressez-vous à votre commissaire cantonal, personnage-relai indépendant entre l'enseignant, les autorités cantonales et les organes de production radio et télévision.

Berne: M. Laurent Worpe, maître secondaire, ch. des Roseaux 18, 2503 Berne, tél. privé 032 / 23 85 62 - prof. 032 / 42 30 38.

Fribourg: M. Gérald Berger, centre d'initiation aux mass media, case postale 7, 1700 Fribourg, tél. privé 037 / 30 18 87 - prof. 037 / 21 12 71.

Genève: M. Maurice Wenger, directeur du service MAV, av. de France 15, 1202 Genève, tél. privé 022 / 46 35 10 - prof. 022 / 32 34 70.

Jura: M. Pierre Ielmi, instituteur, Les Longues-Rives, 2854 Bassecourt, tél. privé 066 / 56 76 90 - prof. 066 / 56 74 72.

Neuchâtel: M. Jean Martenet, maître secondaire, Centre neuchâtelois de documentation pédagogique (CNDP), 18b de l'Hôpital 65, 2000 Neuchâtel, tél. privé 038 / 31 72 20 - prof. 038 / 22 39 34.

Valais: M. Serge Rappaz, responsable MAV à l'Office de documentation et d'information scolaires (ODIS), 1950 Sion, tél. 027 / 21 62 85.

Vaud: M. J.-Pierre Golay, chef du Centre d'initiation au cinéma et aux moyens de communication, ch. du Levant 25, 1005 Lausanne, tél. prof. 021 / 22 12 82.

F. B.

Mise au point

Le bulletin de la SVMS (Société vaudoise des maîtres secondaires) d'octobre 78 comportait une erreur dont l'interprétation peu amicale à notre égard mérite un rectificatif. Voici le texte que nous désapprouvons:

«Nous souhaitons tous qu'une documentation, que les moyens d'enseignement en matière de programmes romands soient diffusés. La SPR a chargé une équipe de rédacteurs de réaliser une revue «FORUM» qui devrait paraître en alternance avec l'«Educateur» et qui donnerait ces renseignements (pas gratuitement).

L'assemblée des délégués a désapprouvé ce mode de faire et a refusé d'entrer en matière sur ce sujet avec la SPR. Celle-ci ne saurait donner le ton ni imposer son point de vue au CARESP.»

Voici les faits exacts:

Au printemps 78, les promoteurs de l'enseignement renouvelé du français (auteurs de la méthodologie — dont plusieurs collègues secondaires — chercheurs de l'IRDP) souhaitaient diffuser des informations concernant le nouvel enseignement, comme le font encore les collègues s'intéressant plus particulièrement à la mathématique, ceci par le biais de «Math école». La possibilité de lancer une revue du même genre ne pouvait entrer en ligne de compte pour des raisons financières, un appel fut lancé aux autorités pour que des articles relatifs au nouveau programme de français puissent être accueillis dans la revue «Coordination» qui aurait ainsi pu s'enrichir d'un ou deux numéros spéciaux par an. Cette demande ne fut pas retenue. Les spécialistes du français se tournèrent alors vers la SPR qui, après décision du comité central, accepta de diffuser annuellement deux numéros spéciaux intitulés «FORUM» en tant que numéros spéciaux de l'«Educateur», sans rétribution à leurs auteurs.

Lors de la première parution, la rédaction de «FORUM» et l'imprimerie CORBAZ prirent à leur charge 1000 exemplaires supplémentaires qui furent distribués gratuitement dans les établissements secondaires en particulier.

Nous ne voyons pas en quoi la SPR a cherché à donner le ton ou imposer son point de vue au CARESP!

Le président SPR

Comité central SPR

Session des 1^{er} et 2 décembre 1978

Entretien IRDP-CC/SPR

Le problème est posé: le souci de la SPR quant à l'évaluation par objectifs, conséquence quasi inévitable d'un découpage accentué des divers enseignements, particulièrement, et en mathématiques particulièrement, ces objectifs sont littéralement engloutis dans la masse abondante des méthodologies.

Plutôt que de tenter de les retrouver et d'en dresser une sorte de liste-catalogue, la suggestion est faite de les REFORMULER dans un langage clair et accessible.

Il faudra tenir compte des écueils suivants dans l'élaboration de cette série d'objectifs, deuxième génération:

- l'esprit de CIRCE I doit être «ressuscité»;
- il faudra donner la priorité à la PÉDAGOGIE, c'est-à-dire éviter que cette dernière doive s'accommoder à l'éva-

luation, mais bien que la démarche soit inverse: l'évaluation devra s'adapter à la pédagogie;

- éviter que l'évaluation prenne trop de poids par rapport aux objectifs;
- distinguer nettement les objectifs d'apprentissage des acquis de base, soumis plus fortement à l'évaluation-bilan très réglementée par les autorités scolaires alors que l'évaluation formative est de la compétence de l'enseignant;
- éviter que ce répertoire d'objectifs perde son aspect, sa dimension romande (attention à la recrudescence du cantonalisme...).

Rappelons que l'IRDP en est actuellement aux premiers «dégrossissages» dans le domaine de cette étude de l'évaluation par objectifs, méthode préconisée pour corriger les défauts de l'évaluation par notes chiffrées.

PROGRAMMES CIRCE I

Le programme 1 P fait l'objet d'une étude d'évaluation depuis 1975. La mise en place du processus s'est réalisée en trois temps:

- enquête auprès des enseignants du degré 1 P (questionnaire de 200 questions — taux de réponses enregistré: 80%);
- constitution de six groupes d'étude des moyens d'enseignement (un par canton);
- élaboration de tests visant à déterminer les taux de réussite et d'échec; plus quelques interviews de personnalités intéressées à l'introduction du programme romand.

Cette collection de renseignements a permis:

- d'établir la liste des activités mathématiques ACCEPTÉES ou REFUSÉES par les praticiens;
- de rédiger des suggestions-recommandations à l'intention de COROME;
- COROME a pu alors mandater les

ateurs de la méthodologie, deuxième version;
— la commission d'examen a pu étudier les modifications apportées par les auteurs.

A ce propos, la SPR constate amèrement le manque de moyens de cette commission pour changer quoi que ce soit de manière sensible : les jeux sont faits, à ce stade de la procédure.

L'IRDP est très conscient de cette ambiguïté. Il approuve de voir la SPR intervenir «plus haut» dans ce processus.

Un autre élément essentiel est apparu : la distorsion, proportionnelle au temps, qui apparaît peu à peu dans l'attitude du corps enseignant face à cet enseignement de la mathématique. Si au début l'effet de nouveauté, le «carcan» de la méthodologie suivie page après page, l'encadrement donné par les responsables de l'introduction de cette discipline ont quelque peu ébloui chacun, ce phénomène optique disparaît et un certain doute vient nuancer l'optimisme primaire. Un certain besoin de se libérer, de retrouver une certaine marge de manœuvre vis-à-vis du programme, selon les volées, selon les aptitudes personnelles différentes des élèves et des maîtres provoque un moment de réflexion qui peut être une sorte de pause dans l'assimilation progressive de la mathématique.

FRANÇAIS RÉNOVÉ

Pendant le rapide tour d'horizon romand, la certitude naît peu à peu que la SPR doit être associée à cette introduction du français **dès la phase** dite de sensibilisation. L'IRDP abonde dans ce sens, car il se trouve déjà confronté aux options assez diverses prises par les cantons.

La SPR interviendra vigoureusement en vue d'obtenir une réelle représentation au sein de COROF.

ALLÈGEMENT DES PROGRAMMES

La surcharge des programmes est réactualisée lorsqu'est évoquée l'introduction de l'allemand aux degrés 4P et 5P. L'assurance avait été donnée à la SPR par la CDIP que des allègements seraient aménagés AVANT cette introduction.

L'IRDP n'a pas encore de solution à offrir ! Mais l'intégration de ces 100 minutes hebdomadaires pose un problème épique qu'il faudra résoudre si l'on veut éviter de choisir la solution de facilité qui consisterait à se rabattre sur des programmes minimum dans certaines disciplines.

Analyse de quelques considérations à propos du congrès 1978

Je vous soumets quelques... résolutions prises pour le(s) prochain(s) congrès(!):

a) résolutions inspirées par le(s) futur(s) rapport(s):

- chaque résolution portera sur UN objet ou UN concept ou UN seul aspect du thème;
- les résolutions seront du ressort du comité central SPR;
- ces résolutions ne seront pas en trop grand nombre;

b) thème(s) du(des) prochain(s) congrès :

- le choix devra être fait soigneusement et suffisamment tôt;
- le thème sera largement explicité à la commission de rédaction lors d'une rencontre préliminaire;
- l'ossature générale du rapport sera définie AVANT que la rédaction ait commencé;
- des groupes de références cantonaux pourront suivre la progression des travaux de l'équipe rédactionnelle;
- le choix du thème, le lieu et la date du congrès seront soumis au vote d'une AD qui suivra le congrès le plus près possible (au début de l'année suivante par exemple).

CONGRÈS 1978 BIS

Fribourg tenant à accueillir la SPR en ses murs, nous nous rendrons à Fribourg le samedi après-midi 17 mars 1979. Nous espérons pouvoir nous réunir à nouveau en l'aula de l'Université.

La SPR, un syndicat ou une académie de pédagogie ?

Ce rapport est un CONSTAT des activités syndicales de la SPR depuis que l'AD lui a donné des compétences dans ce domaine. La prochaine AD se prononcera donc sur le fond de ce rapport qui traite de faits appartenant au passé.

Ce rapport ne peut être assimilé à un rapport d'intention.

Qui sont les membres de la SPR ?

Nous sommes méconnus ! Un rapide tour d'horizon permet de résumer les diverses catégories d'enseignants membres de la SPR :

SPF: degré classes enfantines, classes primaires plus quelques inspecteurs.

SPG: degré classes enfantines, primaires spéciales, maîtres(ses) de méthodologie psychomotriciens(nes), maîtres spéciaux

SEJB: degré classes enfantines, primaires spéciales, travaux à l'aiguille, économie ménagère, maîtres secondaires qui resteront membres de la SPR dès le 1^{er} janvier 1979;

SPVal: classes enfantines, primaires, maîtres spéciaux, d'activités créatrices, classes spéciales;

SAE-SPN: enseignants du jardin d'enfants à l'Université ainsi qu'inspecteurs, directeurs d'écoles, etc.

SPV: les membres actifs sont recensés dans 11 associations dont les maîtres primaires, de développement, de l'enseignement ménager, de l'enseignement secondaire à titre individuel, les inspecteurs directeurs d'écoles, chefs de service ...

Prétendre que la SPR n'accueille que des maîtres primaires est donc erroné.

Commission de référence Langue II

Projet de mandat :

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Conformément au mandat remis par la CDIP à COROME, le 25 septembre 1978 (chiffre 6.5), une commission de référence LII est constituée.

1.2 Elle comprend sept enseignants désignés par la SPR.

1.3 A la suite des études entreprises, de consultations faites auprès des départements et des associations d'enseignants et sur la base des décisions prises par la CDIP, la commission a pour mission de collaborer avec les auteurs des cours romands à l'élaboration de moyens d'enseignement requis.

2. COMPOSITION

2.1 La commission comprend sept enseignants des degrés 4, 5 et 6, à raison d'un représentant par canton.

2.2 Elle désigne son porte-parole responsable.

3. MANDAT

3.1 La commission examine régulièrement les manuscrits et fait valoir ses observations et ses suggestions aux auteurs au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

3.2 Elle propose aux auteurs des réunions de travail communes, à raison d'une séance par mois, au maximum.

STATUT

- 4.1 La commission relève de COROME.
- 4.2 Elle ne remplace pas la commission examen qui sera désignée en temps voulu.

INDEMNISATION

- 5.1 Des indemnités pour les séances communes avec les auteurs sont versées aux membres de la commission de référence, conformément aux dispositions en vigueur sur le plan romand.

- 5.2 Ces frais sont pris en charge par le fonds romand des éditions.

Neuchâtel et Lausanne,
le 21 novembre 1978

Les représentants des cantons sont répartis de la manière suivante:

maître(sse) de 4P: SPG; SAE/SPN; SEJB
maître(sse) de 5P: SPV; SPVal (5-6)
maître(sse) de 6e : SEJ; SPF

jeunesse et économie

Le CC a choisi le thème du prochain séminaire de Chexbres: «L'INNOVATION, seul atout de l'économie suisse?».

rédaction de l'«Educateur»

Le bureau exécutif est chargé d'étudier la possibilité de modification du statut de cette fonction.

J.-P. Buri

Comment atteindre le président SPR ?

Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande, peut être atteint aux adresses et numéros de téléphone suivants :

Domicile : chemin de Mancy 1b,
1222 VESENAZ/GE. Tél. (022) 52 19 50.

Bureau local : président SPR, 1245 COLLONGE-BELLERIVE/GE. Tél. (022) 52 35 27.

Bureau SPR : chemin des Allinges 2, 1006 LAUSANNE.

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Une entreprise de gaspillage

Dans son magistral acte d'accusation, récemment sorti de presse¹, Jérôme Deshusses qualifie l'enseignement: «... une énorme entreprise de gaspillage, et qui va s'aggravant de l'école enfantine à l'Université.» Nous aimerais revenir, dans quelque chronique ultérieure, sur le livre de Jérôme Deshusses, dont on ne saurait assez recommander la lecture et la méditation. Pour l'instant, nous nous contenterons de livrer à nos lecteurs les quelques réflexions toutes personnelles que nous inspire le chapitre intitulé «Le Musée des faussaires», que Deshusses consacre à l'école. Que tous ceux qui estimeront que j'exagère prennent la plume et expriment leur opinion !

Si l'école enfantine et primaire semble de nos jours avoir sérieusement perdu, auprès de la majorité des enfants, sa réputation d'obligation franchement ennuyeuse, et cela grâce aux attitudes nouvelles des maîtresses et des maîtres, nous n'en sommes pas pour autant dispensés de nous interroger sur la portée, sur le sens de ce qu'on y apprend. Que le plaisir ait fait son entrée dans les écoles (et encore, pas partout!) est une chose. Que l'utilité (il faudrait évidemment s'entendre sur ce terme) de ce qu'on y fait soit clairement établie en est une autre. A première vue, que de temps perdu en exercices inutilement ennuyeux, en activités dérisoires, et pour quelques moments privilégiés, que d'heures d'inattention, de désintérêt, d'ennui pour les élèves...

Mais prenons le problème par un autre biais. Considérons des individus adultes, et laissons de côté leurs performances professionnelles pour ne nous intéresser qu'à ce qu'ils savent faire en dehors de leur métier, dans leur vie de tous les jours, durant leurs loisirs. Vous pouvez chercher avec moi: il y a vraiment peu de choses qui soient redéposables à l'école. La lecture? C'est entendu, tous les enfants apprennent à lire entre 6 et 7 ans. Mais voilà: outre qu'une partie de cet apprentissage se fait à la maison, outre qu'une partie de la population enfantine «sait lire sans qu'on lui apprenne» (témoignages de maîtresses enfantines), outre qu'une autre partie ne saura qu'à peine déchiffrer à l'issue de la scolarité obligatoire, est-ce que le goût de la lecture est donné par l'école? Pas toujours, ou pas souvent, selon que l'on est optimiste ou pessimiste. L'écriture? Certes. Mais qui écrit de nos jours? La moindre correspondance est, pour la majorité, une corvée. Et les gens qui écrivent seront tous d'accord pour dire que leur talent et leur plaisir en ce domaine trouverait assez difficilement une origine scolaire.

Revenons donc aux activités non-professionnelles de nos individus adultes. Qu'il s'agisse de faire la cuisine, de conduire une voiture, de jouer au yass, de remplir sa déclaration d'impôts, de chercher des champignons, de taper une lettre à la machine, de prendre des photos, de critiquer entre amis une émission de télévision, de jouer du piano ou bien du saxophone, de parler anglais, de s'occuper de son jardin, de discuter des votations prochaines, de faire des mots croisés, de construire des modèles réduits de voiliers, de pratiquer un sport, ou encore de se livrer à des ébats plus intimes, le moins que l'on puisse dire est que l'exercice de ces activités la plupart fort courantes, et de bien d'autres encore, ne doit que fort peu de chose à l'école. Ah! le sport: inexact, me direz-vous. Ils savent aujourd'hui, grâce à l'école, nager et skier. C'est vrai. L'utilité de la natation est, on ne sait trop pourquoi, incontestable. Et pourtant, la fréquentation des cloaques chlorés parce qu'infests qu'elle suppose conduit, par exemple, à la mycose. Dans les autres cas, mer, lac ou rivière, elle peut conduire à la noyade: les malheureux qui meurent noyés sont presque toujours des nageurs. Le ski? Sport grisant, vitesse, neige, soleil, et puis «l'odeur excitante de l'air glacé», et puis la beauté des sommets en hiver. On ne dit mot de la laideur des stations et des remonte-pentes, ni des files d'attente, cohues pas toujours fraternelles, ni surtout des dizaines de milliers d'accidents: un pour 2500 descentes, ou encore 90 000 accidents l'hiver dernier, en Suisse. On ne parle pas non plus des gigantesques profits d'un loisir-industrie, qui impose à une partie appréciable de la population de véritables sacrifices financiers. Mais, en effet, par la manie que nous jugeons détestable autant que démagogique des classes de neige, l'école apprend à skier.

(suite page 34)

¹ J. Deshusses: Délivrez Prométhée, Flammarion - 1978.

Ainsi donc, pour ne parler que du primaire, l'enfant y aura passé 6 ans, à raison, selon les régions, de 26 à 35 heures par semaine. A douze ou treize ans, il ne lira pas très bien, il écrira fort mal, il disposera d'un bagage mathématique moderne, certes, mais assez pauvre, il sera généralement peu formé à la réflexion critique et intelligente. Mais fort heureusement, il saura nager et skier. Une entreprise de gaspillage. Jérôme Deshusses n'a certainement pas tort. Non pas tant gaspillage matériel ou financier, bien réel mais finalement peu grave, mais gaspillage de temps, de richesses potentielles, de virtualités, de talents non éveillés, gaspillage d'une partie de la vie de nos enfants, êtres humains à part fort peu entière, entièrement à la merci des bonnes intentions des adultes.

Après le statut des enseignants, et à la veille de l'année de l'enfant, ne serait-il pas bon de réfléchir un peu au statut de l'élève?

*José Jaecklé,
du Groupe de réflexion*

versitaire à des fins de sélection **qualitative** et demande à tous ceux qui sont responsables de telles épreuves, de maintenir inconditionnellement le caractère exclusivement **qualitatif**.

2. Un co-financement des hautes écoles par les cantons non universitaires est indispensable pour éviter la limitation de l'accès aux hautes écoles et pour répartir leurs charges plus équitablement.

La SSPES soutient l'institution d'un fonds universitaire et les efforts qui tendent à créer, le plus rapidement possible, un concordat entre tous les cantons pour la réalisation de ce fonds.

Elle soutient également toute solution provisoire apte à franchir le délai jusqu'à la conclusion du concordat. Elle est opposée à des accords bilatéraux et régionaux dès qu'ils contrecarrent la solution touchant l'ensemble de la Suisse, entravent la liberté des étudiants de choisir leur lieu d'étude et pourraient retarder, voire même empêcher la conclusion du concordat projeté.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA SSPES DU 10 NOVEMBRE 1978

La situation de la politique universitaire actuelle

1. La SSPES (Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire) refuse toute forme de limitation d'accès

aux hautes écoles. Elle s'oppose énergiquement à tout usage abusif des épreuves de maturité et de propédeutique uni-

MORGINS/VALAIS

A louer par semaine du 26 mars au 22 avril 1979:

CHALET POUR GROUPE

68 lits

Tél. (025) 8 31 45

CAFÉ-ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

Lausanne

L. Péclat



Rochers-de-Naye

**Sortie à skis
pour classes primaires et secondaires**

Fr. 7.— par élève

comportant :

- train aller et retour dès Montreux ou Territet
- libre circulation sur les deux skilifts des Rochers-de-Naye

Renseignements :

MOB Montreux ☎ 61 55 31 ou 61 55 22

Merci Alain !

Lors d'un changement de président au comité cantonal de la SPV, les règlements internes prévoient que le nouveau président remercie l'ancien, (candeur des règlements!!!); je m'acquitterai donc de cette tâche non pas uniquement au sein du CC mais en public par l'intermédiaire de notre journal, me faisant ainsi le porte-parole de tous les collègues de la SPV. Ceci me permettra également de remercier en plus du président sortant, le CC et tous les membres de notre association qui ont apporté leur concours au travail de notre exécutif.

Il est utile de remarquer, Alain, que tu fus pendant 7 ans membre du CC dont 5 en tant que président, 5 années pendant lesquelles tu assumas cette responsabilité avec compétence et que maintenant tu rentres dans « le rang » en mettant à notre disposition ton expérience et tes connaissances en la matière.

J'aimerais ici montrer quelques qualités qui t'ont permis de remplir avec succès ton mandat. Tu es resté modeste tout en sachant l'importance que requerrait le fonction de président d'un organisme à la fois syndical et pédagogique. Tu as su travailler avec méthode et avec rigueur à une époque où la SPV collectionnait les résolutions comme des pièces de musée, et tu savais que celles-ci ne prenaient de la valeur qu'une fois négociables et négociées. (Ce travail n'est d'ailleurs pas terminé.) Tu as participé à ces opérations à une époque où d'autres problèmes venaient encore s'ajouter à ce contentieux, car tu savais mieux que personne que pour négocier il faut être deux et que l'on ne peut pas toujours avoir raison et qu'il fallait, qu'il faut encore, remettre l'ouvrage sur le métier. Cette rigueur t'a permis de garder la tête froide au moment où tant d'événements pouvaient influencer la ligne de conduite de la SPV. Ton côté un peu mystérieux a pu rebouter parfois bien des collègues lors d'une première prise de contact, mais bien vite on décelait chez toi une tranquille assurance et une grande compétence qui balayaient ces premières impressions.

Tu t'es occupé de la SPV à un moment important de son évolution, tu as participé à d'importantes prises de décision, tu sais mieux que quiconque les problèmes qui nous attendent, problèmes qui ont nom: réforme — semaine de 5 jours — statut horaire — concertation — salaire — libertés du simple citoyen pour l'instituteur — CIRCE — formation continue — pour ne citer que les plus importants, problèmes qui devront être appréciés de façon globale, afin d'orienter notre politique pédagogique et syndicale. Cela tu l'as bien compris et tu nous laisses un outil de travail de première qualité. Encore une fois... merci Alain.

Michel Gaudard
Président SPV

Rémunération 1979

Les divers éléments de la rémunération, qu'il s'agisse du traitement, des primes, des allocations familiales... ou des retenues (caisse de pension, AVS, assurance chômage), ne subissent aucune modification par rapport à l'année précédente à partir du 1^{er} janvier 1979. Nous jugeons donc inutile de les rappeler dans un numéro de l'« Educateur » paraissant à ce moment de l'année ainsi que nous le faisions traditionnellement.

Le dernier « **Information-documents** » (N° 18, été 1978) que tous nos membres ont reçu en septembre et qui continue à être remis à chaque nouvel adhérent **contient toutes les indications utiles à ce sujet.**

Si, ainsi qu'on peut l'espérer, une amélioration du salaire réel intervenait pour le second semestre, l'« Educateur », bien entendu, vous renseignera en temps opportun.

Rappelons enfin qu'à tout fonctionnaire est adressé un « décompte de salaire mensuel » en début d'année civile ou lors d'une modification de son traitement. Quelques exemplaires du bulletin d'information N° 14, qui s'efforçait de faciliter la lecture de ce document, sont encore disponibles au secrétariat général.

Secrétariat général SPV:
P. Nicod.

WWF



VISITE de classes au centre romand du WWF.

Visite d'une demi-journée

- Visite commentée du Centre WWF et de son exposition
- Courte présentation des activités du WWF et du Centre romand
- Diaporama sur la protection de l'environnement
- Film ou observation au bord du lac

Visite d'un jour entier

Même programme, combiné avec une excursion à **Champittet** (étangs, roselières,

COURS organisés par le Centre Education-Environnement romand avec la collaboration de plusieurs spécialistes.

1^{er} semestre 1979

Numéro du cours	Dates	Titre
3	4 et 5 janvier	Protection des oiseaux
4	13 et 14 février	Haies et bosquets
3	23 et 24 mars	Protection des oiseaux
5	31 mars, 2 et 3 avril	Cours de formation pour moniteurs d'un groupe de jeunes
4	22 et 23 mai	Haies et bosquets
6	2, 3 et 4 juin	La rive sud du lac de Neuchâtel

Inscription: dès maintenant, au plus tard 15 jours avant le début d'un cours.

Ces visites gratuites peuvent s'organiser tout au long de l'année. Les programmes détaillés et d'autres informations sont à demander au

Centre Education-Environnement, Hippodrome 19, CH-1400 Yverdon. Tél. (024) 21 44 76.

Monique S.

Les articles de longueur fort diverse de cette suite se rapportent tous à des aspects de la rémunération des enseignants primaires. La formation des instituteurs vaudois ne leur offrant en fait d'occasions de travail ni dans le privé ni au service de la Confédération ou des seules communes, l'information ne porte que sur les salaires servis dans le secteur public des vingt-cinq états de notre pays (canton et demi-cantons). Elle est basée sur les renseignements en possession de la SPV au sujet de 1976 et 1978. L'immobilisme des traitements vaudois à partir de 1976 et jusqu'en 1980 en tout cas permet d'affirmer que les conclusions au terme de l'examen de ces années seront aussi exactes en 1979, voire davantage même. Des indications incomplètes concernant nos Confédérés ne sauraient non plus général infirmer nos réflexions, bien au contraire.

Soucieux de ne pas influencer le jugement de nos lecteurs, nous évitons d'exprimer une opinion sur le terme de chaque parution, laissant à chacun le soin de conclure. Nous insérerons simplement la position du comité cantonal en fin de publication.

Toute correspondance relative à ces textes rédigés à l'instigation du Comité cantonal, y compris surtout même! — des précisions, voire des rectifications, est à adresser au secrétariat général SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne.

Au maximum

TRAITEMENTS FINALS BRUTS

Les traitements vaudois figurant ci-après incluent Fr. 1000.— de prime annuelle et

Fr. 1200.— de prime de fidélité. C'est donc vraiment un montant maximum de la rémunération dans notre canton qui est comparé à d'autres indications peut-être moins complètes.

	p) Maximum le plus bas	q) cantonal le plus élevé	r) Maximum vaudois	s) Rang
Classes enfantines	31 912.—	50 435.—	38 235.—	13 *
Travaux à l'aiguille	35 976.—	55 113.—	38 235.—	22
Economie familiale	35 976.—	55 113.—	45 331.—	18
Instituteurs, institutrices	H 41 441.— F 40 032.—	63 193.—	45 331.—	22
Classes supérieures	H 42 942.— F 42 491.—	72 651.—	50 981.—	20 *

* Comparaison dans 24 états; un canton n'a pas en effet de classes enfantines officielles, un autre n'annonce pas de classes supérieures ou d'un type voisin.

- Les maîtresses de travaux à l'aiguille et d'économie familiale jouissent d'une rétribution identique dans 17 cantons.
- Dans 7 parmi ceux-ci, le traitement est aussi égal à celui des instituteurs ou institutrices.

- Le gain de la maîtresse d'économie familiale est supérieur à celui de sa collègue des travaux à l'aiguille dans 7 cantons.
- L'inverse n'est réalisé que dans un canton.
- Un canton connaît une rétribution des travaux à l'aiguille et de l'économie familiale supérieure à celle de l'instituteur.

Vraisemblablement, les différences mises en évidence ici s'expliquent largement par la diversité des conditions d'admission à la formation et par des exigences et une durée fort inégales de celle-ci.

(A suivre)

Nicod Paul
Secrétaire général SPV

REMARQUES

Le tableau ci-dessus nous semble suffisamment explicite pour nous sentir dispensé de commentaires. Un examen plus détaillé du document en notre possession amène, lui, à quelques observations intéressantes.

- Nulle part les traitements des maîtres primaires et ceux des maîtresses de classe enfantine ne sont égaux.
- Partout les maîtresses enfantines sont les moins payées des diverses fonctions primaires sauf dans deux cas.
- Dans un canton le traitement des maîtresses enfantines est le même que celui des maîtresses de travaux à l'aiguille.
- Dans un canton également, la rétribution de la maîtresse enfantine est supérieure à celle des maîtresses de travaux à l'aiguille ou d'économie familiale.



Pour camps de ski :

LA MOUBRA MONTANA

Le centre de vacances idéal pour écoles, organisations de jeunesse, clubs, J + S

La Moubra, 3962 Montana

Tél. (027) 41 23 84 et 41 18 97

Rappel

Démissions

Conformément aux articles 14 et 19 des statuts SPV:

- toute démission de membre actif est à adresser **par écrit au secrétariat général**;
- elle doit être présentée **au moins trois mois à l'avance**;
- elle n'est accordée que pour le **30 juin ou le 31 décembre**.

Les démissions présentées au Département de l'instruction publique sont évidemment ignorées de la SPV.

Cotisations

Elles sont dues jusqu'à ce que la démission soit effective.

Refuser l'«Educateur» ou y renoncer ne dispense pas de payer la totalité de la cotisation.

Sur demande, en tout temps, le secrétariat vous rappellera le montant de votre contribution et vous fera parvenir un bulletin de versement.

Les **membres associés non abonnés à l'«Educateur»** recevront prochainement un bulletin de versement pour s'acquitter de leur contribution.

«Educateur»

Prix de l'abonnement pour les membres SPV:

- membres actifs: inclus dans la cotisation;
- membres associés: **Fr. 28.—** (prix de revient);
- membres honoraires: **Fr. 28.—** (prix de revient);
- retraités à la fois membres associés et honoraires: Fr. 12.— pour l'«Educateur» s'ajoutent aux Fr. 26.— de la cotisation de membre associé. Contribution totale: **Fr. 38.—**

Si l'«Educateur» ne vous parvient pas ou plus, veuillez en avertir sans retard le secrétariat général qui interviendra auprès de l'Imprimerie Corbaz, responsable de l'adresse.

Insistez auprès de vos collègues qui seraient dans cette situation pour qu'ils réagissent sans délai.

Appartenance à une section

Les membres de la SPV sont affiliés à la section régionale de leur lieu de travail (statuts, art. 73). Si ce lieu de travail ne coïncide pas avec celui de domicile, vous êtes instantanément prié de le préciser lors de chaque changement d'adresse ou en cas d'anomalie dans la convocation aux assemblées générales de section. Ainsi, seulement le secrétariat général pourra vous immatriculer dans la section adéquate lors de l'établissement des listes de membres.

Lorsque vous constatez, après un changement de domicile en particulier, que vous n'êtes pas convoqué aux activités de votre nouvelle section, annoncez-vous sans délai au président de cette dernière.

Changements d'adresse

Trop de membres négligent de nous faire part de leurs changements de domicile, d'où retard dans les envois, travaux supplémentaires, frais aisément évitables. Nous vous prions donc:

- de nous avertir immédiatement de tout changement d'adresse ou de nom (mariage des institutrices par exemple). La poste tient à disposition des formules ad hoc qui facilitent cette formalité;
- de ne pas aviser l'«Educateur». Une telle démarche est en effet soit superflue, puisque nous transmettons toutes les indications que nous recevons, soit insuffisante, le journal n'étant pas tenu d'agir de même.

Secrétariat général SPV:
P. Nicod.

AVEPS

5^e course scolaire vaudoise de ski de fond

Lieu: Le Sentier, derrière la Côte.

Date: samedi 24 février 1979, dès 10 h.
Pas de renvoi, mais annulation.

Organisateurs: R. Künzi, Grand-Rue 78, 1347 Le Sentier, tél. (021) 85 60 10, avec la collaboration des collègues de la Vallée, du Ski-Club, de l'OEPJ et de l'AVEPS.

Inscription gratuite à faire parvenir à l'organisateur pour le **vendredi 9 février 1979**.

Formules d'inscription et circulaire de renseignements à disposition auprès de l'organisateur R. Künzi.

Coupe AVEPS 1979

Lieu: Les Rasses - Ste-Croix.

Date: **mercredi 7 février 1979.** Les 2 épreuves ont lieu le même jour.

Epreuves

a) **Ski de fond:** circuit facile de 7-9 km ouvert à tous les amateurs et amatrices. Rendez-vous Les Rasses, maison-restaurant des Planets, proximité départ des pistes de fond à 13 h. 30. Départ des concurrents à partir de 14 h. 15.

b) **Slalom:** facile, 25-30 portes, à la portée de tous et de toutes. 1^{er} départ aux environs de 16 h. 15.

c) **Repas** (facultatif) à 19 h.

Titres attribués:

- A) ski de fond dames-messieurs
- B) slalom dames-messieurs
- C) combiné dames-messieurs

Participation: tous les enseignants et enseignantes sont cordialement invités. Cependant les coupes ne seront attribuées qu'à un membre AVEPS.

Inscriptions: jusqu'au lundi 5 février 79 auprès de PA Simon, Tramenaz 34A, 1814 La Tour-de-Peilz, tél. 54 46 33.

Ski artistique

Les Moulins, piste des Chevreuils, les 27 et 28 janvier 1979.

Cours pour débutants: en ski artistique: initiation au ballet.

Coût tout compris: Fr. 55.— environ.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 26 janvier soir auprès de Claude-Alain Von Büren, Temple 9, 1012 Lausanne, tél. 021 / 33 42 96.

Fondation Delafontaine

Les 3 et 4 février 1979, à la Fondation Delafontaine, au Mont-sur-Lausanne, MARIA FUX, musicothérapeute argentine, animera un séminaire sur LE MOUVEMENT EXPRESSIF.

Le mouvement expressif, qu'est-ce que c'est?

— Les stimuli: sensoriels, musicaux et extra-musicaux; parole, percussions, silence.

— Temps et espace au niveau de la conscience et de l'expression.

— Sensibilisation corporelle et possibilités expressives: exercices de concentration et relaxation; sentir, imaginer, exprimer, communiquer.

— Thérapie par la danse: possibilités didactiques, pédagogiques, etc.

enfants sourds et aux enfants atteints de handicaps physiques et psychiques, pour lesquels elle a élaboré des techniques de travail qui se sont révélées fécondes en vue de leur intégration.

Elle a été directrice du séminaire de danse de l'Université de Buenos Aires et fut la fondatrice de l'Association de musicothérapie en Argentine, en collaboration avec d'autres spécialistes.

Publications: «Danse, expérience de vie», «Thérapie par la danse».

★ ★ ★

Bulletin d'inscription au stage Maria Fux des 3 et 4 février 1979 à envoyer à Pien Joost, Vert-Vallon B, 1816 Chailly (dès le 15 janvier).

Je, soussigné(e), m'engage à participer au stage des 3 et 4 février 1979 à la Fondation Delafontaine et à verser la somme de 75 fr. selon les indications qui me seront données ultérieurement.

Nom:

Prénom:

Adresse:

Tél.:

Signature:

Maria Fux a étudié la danse à Buenos Aires et a approfondi les techniques de danse contemporaine aux USA avec Martha Graham. De retour en Argentine, elle développa une conception très personnelle de la danse. De plus, elle s'est vouée aux

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
Mlle Monique Schafroth, Praz-Bérard 13, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

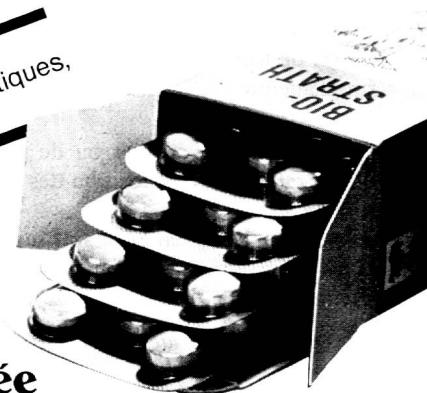
BIO-STRATH®

Fortifiants d'une valeur exceptionnelle pour la santé

- aident en cas de fatigue, nervosité et manque de concentration
- accroissent les forces de défense naturelle
- augmentent les facultés physiques et intellectuelles

Les comprimés
sont idéals pour diabétiques,
car sans sucre

L'efficacité de
Bio-Strath est
scientifiquement prouvée



Ecole-parents

Dans le dernier numéro de 1978, vous avez pu lire un article signé de M. Monnier, parent d'élève.

Dans le même ordre de recherche, enseignants et parents ont jeté sur le papier ce qu'ils attendaient les uns des autres. Vous trouverez ci-dessous le fruit de ces premières réflexions. Il ne faut pas voir dans la mise en page des deux colonnes une nécessaire correspondance terme à terme. Certaines demandes se retrouvent de chaque côté, d'autres sont isolées. Enfin nous n'avons pas cherché à hiérarchiser les différents points mais plutôt à les regrouper, quand faire se pouvait.

Nous l'avons dit, il s'agit de premières données. Elles méritent de part et d'autre d'être affinées, complétées, discutées, amendées. Vos commentaires nous aideront à avancer dans un domaine où il reste beaucoup à faire: collaborer avec les parents. Encore faudra-t-il déterminer selon quelles modalités et avec quelles prérogatives pour les uns et les autres.

Commissions Ecole-parents

Qu'attendez-vous du maître ? *

- Qu'il informe les parents sur ce que sont l'école, les programmes, les méthodes de travail, la manière de faire les devoirs, etc.
- Qu'il soit impartial.
- Qu'il développe la tolérance (chez lui et chez les élèves).
- Qu'il n'impose pas une manière de penser.
- Qu'il encourage la formation de l'esprit critique.
- Qu'il permette aux enfants d'apprendre à accepter la critique sans se sentir amoindris.
- Qu'il ait l'esprit ouvert, s'intéresse à autre chose qu'à l'école (lectures, actualité, télévision), qu'il soit cultivé.
- Qu'il ne s'isole pas de la société.
- Qu'il élargisse l'horizon des enfants en ne faisant pas uniquement le programme (discussions, sorties, etc.).
- Qu'il enseigne des matières, mais aussi éduque la personnalité (il faut qu'il ait une solide formation en psychologie de l'affectivité).
- Qu'il recherche les contacts avec tous les parents.
- Qu'il ait le sens des relations publiques, qu'il sache animer une réunion de parents.
- Qu'il fasse preuve de diplomatie.
- Qu'il mette les parents à l'aise, qu'il ne les écrase pas de sa science !
- Qu'il admette ses limites, reconnaissante ses torts.
- Qu'il ait une personnalité équilibrée.
- Qu'il puisse changer de métier quand il ne supporte plus les enfants.

Qu'attendez-vous des parents ? *

- Qu'ils comprennent que nous sommes des professionnels de l'enseignement, capables de choisir et d'appliquer les techniques pédagogiques adéquates.
- Qu'un généraliste ne peut être un «champion» dans toutes les matières.
- Que nous devons éduquer ensemble l'enfant.
- Qu'ils saisissent les occasions de participation qui leur sont offertes et qu'ils s'expriment.
- Qu'ils ne doivent pas faire de complexe: d'infériorité s'ils ne sont pas intellectuels, de supériorité s'ils exercent une profession libérale.
- S'ils ont des critiques à formuler, qu'ils le fassent directement.
- Qu'il est pénible d'entendre critiquer un collègue.
- Qu'ils fassent confiance à l'école.
- Qu'ils comprennent que les jeux éducatifs, les activités créatrices, la découverte de l'environnement... sont des moyens d'enseignement.
- Qu'ils oublient leur propre école et comprennent qu'elle a changé.
- Qu'ils ne fassent pas passer l'école pour le père Fouettard «Tu verras quand tu iras à l'école»...
- Qu'il n'est pas nécessaire d'apprendre à son enfant à lire, écrire, calculer... avant de commencer l'école.
- Que les classements d'élèves sont sans intérêt.
- Qu'en cas d'absence «bidon» l'enfant vend la mèche !
- Que nous avons des contraintes réglementaires (programmes, notes, etc.).
- Que tous les milieux sont représentés parmi les parents et que nous devons en tenir compte.

A PROPOS DE LA NOUVELLE CIA:

une évolution mais non pas une révolution !

Le Grand Conseil, de même que l'opinion publique par la voie des journaux, se sont préoccupés ces derniers temps du projet de loi portant sur les nouveaux statuts de la Caisse de prévoyance des enseignants et fonctionnaires du canton de Genève (CIA). Il s'est dit, et il a été écrit à cette occasion, plusieurs choses imprécises, voire fausses, qui ont incité le comité de la CIA à procéder à la mise au point suivante:

1. Le nouveau système financier: un système «mixte», le plus économique à moyen terme

En matière de financement de la prévoyance, deux conceptions extrêmes s'opposent: la capitalisation (caisses privées) et la répartition (AVS).

La capitalisation préconise la constitution par chaque assuré d'un capital qui sera suffisant pour lui assurer la retraite désirée, compte tenu d'une durée de vie moyenne (en gros chacun paie pour soi). La répartition prévoit que ce sont les personnes en activité qui paient pour les retraités.

Chacun des deux systèmes a ses avantages et ses inconvénients, dont on évoquera les principaux seulement. La capitalisation est chère lorsque l'inflation est forte et avantageuse lorsque l'inflation est faible; d'autre part elle est sensible aux variations des taux d'intérêts; en revanche, elle est indépendante du nombre des assurés. La répartition est peu sensible à l'inflation et aux variations du marché des capitaux, mais elle dépend du rapport entre cotisants et pensionnés: si la proportion des seconds augmente, les dépenses augmentent et inversement.

Afin d'équilibrer les avantages et inconvénients des deux systèmes, on recourt souvent à un système mixte (partie capitalisation — partie répartition), ce qui est précisément la solution retenue par la CIA.

On peut affirmer à son sujet que, sauf évolution imprévisible des traitements et des effectifs des affiliés, elle constituera pour les 10-15 prochaines années la solution la plus économique pour les payeurs (sociétaires et contribuables). Et après...

Eh bien ! elle le restera autant qu'une autre, car à long terme, il est impossible de faire des prévisions précises.

GGEM - Informations

(Case postale 38, 1213 Petit-Lancy I)

2. Les prestations

On sera peut-être étonné d'apprendre que les prestations maximales du nouveau système, en ce qui concerne la retraite, sont les mêmes que celles de l'ancien : à l'âge légal de la retraite (62 ou 65 ans suivant les catégories), 75 % du dernier traitement brut, AVS simple comprise, pour les traitements moyens et supérieurs et pour autant que l'intéressé ait fait une carrière complète à l'Etat. Il est exact qu'un avantage a été accordé au niveau du traitement assuré des membres se trouvant dans les classes inférieures de traitement.

Dans un passage du rapport de minorité au Grand Conseil, repris par la Tribune de Genève du 8 décembre 1978, on démontre, par exemple, que la rente totale dépasse le dernier salaire net : ce résultat est obtenu parce que l'on a tenu compte d'une rente AVS de couple. Or, il faut savoir que le problème dépasse largement celui de la CIA et qu'il touche au principe même de l'AVS pour tous.

3. Le coût

Deux remarques s'imposent.

Jusqu'à présent, l'Etat participait à raison d'une cotisation de base de 7,25 % et le membre de 6,75 %. Mais l'Etat payait directement aux retraités les allocations de vie chère, ce qui, au total, donnait déjà 2/3 des dépenses à sa charge pour 1/3 à celle des membres. Le nouveau système ne fait que perpétuer cette proportion.

Quant au coût total prévu pour 1979 (49,9 Mo de francs selon le système transitoire et 50,2 selon le nouveau); il faut savoir que la dépense estimée selon ce système transitoire est inférieure à ce qu'elle aurait été si l'on avait maintenu le système de capitalisation intégral. Ce dernier a été précisément abandonné à la suite du référendum de 1976, parce que coûtaient trop cher pour l'Etat, comme pour les sociétaires, en raison surtout de la longue période d'inflation connue jusque-là. C'est pourquoi il y a eu étude et choix du système actuellement proposé.

Comité de la CIA

Depuis la rentrée, trois assemblées plénières ont eu lieu :

1. Le 12 septembre, après la nomination du comité, le mandat des commissions a été discuté et le calendrier a été fixé jusqu'à Noël.
2. Le 7 novembre, après discussion au sujet de la lettre-pétition s'opposant au projet de loi libéral concernant le contrôle des expériences pédagogiques, une information a été faite sur la commission UCE - CO - CESAM (filière de 7^e en 9^e pour suivre les élèves UCE). Puis le problème de l'avenir de l'UCE et d'éventuelles UCE nouvelles a été posé.
3. Le 5 décembre, l'assemblée a permis un échange d'informations et une discussion fructueuse sur une collaboration possible entre équipes pédagogiques du cycle d'orientation et du primaire. Plus de 20 profs du cycle participaient à ce débat. La création d'une commission CO - Primaire a été décidée.

Voici les dates des commissions et de la prochaine plénière :

Les trois commissions suivantes :

- Enfantine (classe de L. Frachbourg)
- 2P - 3P - 4P (classe de J. Piquet)
- 5P - 6P (classe de J. Sottini)

se réuniront les mardis suivants (à 17 h. Onex-Bosson) :

16 janvier - 30 janvier - 13 février
27 février - 13 mars - 27 mars - 10 avril
24 avril - 8 mai - 22 mai - 5 juin.

La commission CO - Primaire aura sa première séance le mardi 6 février à 17 h. classe de J. Piotton (Onex-Bosson).

Prochaine assemblée plénière de GGEM : mardi 23 janvier, à 17 h., classe de Jean Piotton (Onex-Bosson). Ordre du jour : discussion sur les prix; divers

Le comité

La maîtresse en balade

Les Navajos

L'Arizona, région située dans la partie sud-ouest des Etats-Unis, nous entraîne au cœur de l'émerveillement : vastes plateaux désertiques dont les tons changent avec les mouvements du soleil, roches rouges flamboyantes, plantes maigres aux tons verts tendres. Dans cette terre de feu se trouve un territoire occupé principalement par les Navajos, tribu indienne qui compte environ 140000 personnes.

C'est en visitant le centre éducatif de Rock Point que nous avons pu nous approcher un peu de ce peuple. Nous avions au cours du voyage admiré leurs bijoux en argent ciselé avec tant de maîtrise sertis de turquoises, les amples robes en velours rouges et vertes des Indiennes, les chapeaux à large rebord portés par les hommes. Nous avions aussi aperçu de ci de là des maisons rondes en terre appelées hogan. Mais la porte de la communication était restée fermée par l'attitude fière et rude de ce peuple.

Dans le centre de Rock Point, nous avons été reçues par le directeur, un Blanc d'origine polonaise. A l'entrée du bâtiment, qui est spacieux et très bien aménagé, figure une série de portraits d'Indiens aux beaux visages cuivrés et comme sculptés dans du granit. Il s'agit du conseil de direction choisi par la tribu et représentant les

intérêts des Navajos. En effet, cette école d'un type très spécial, qui abrite environ 40 Indiens, s'intitule «contract school» et chevauche deux cultures : la culture américaine et la langue anglaise, la culture indienne et la langue des Navajos de l'Arizona. L'enseignement dans tous les degrés est bilingue et bi-culturel.

Le personnel au nombre de 45 environ est composé de professeurs qui enseignent en navajo et de professeurs qui enseignent en anglais.

Le programme est spécialement conçu pour donner priorité à : penser, lire, écrire et calculer dans les deux langues, ainsi que sur l'étude des relations sociales du clan navajo et sur les sciences.

Dans le jardin d'enfants et les premiers degrés primaires, l'enseignement est donné par deux professeurs travaillant séparément dans la même classe, mais en collaboration. Une personne enseigne dans une partie de la pièce : pré-lecture, lecture, expérimentation, concepts et langage mathématique en navajo ainsi que les sciences. La deuxième enseigne, à l'autre bout de la pièce, l'anglais comme langue étrangère et donne en anglais une pratique plus approfondie des concepts mathématiques introduits préalablement en navajo. Les enfants vont

un des deux ateliers ou au milieu s'il s'agit d'un travail indépendant.

Dans les degrés supérieurs, la moitié de la classe sort par groupe, à tour de rôle pour participer à des activités spécifiques : lecture à la bibliothèque, littérature navajo, étude des relations sociales navajo.

Le financement de ces écoles provient de Washington que du bureau régional indien et de divers fonds pour une éducation bilingue ou éducation spéciale.

Le conseil de direction, composé uniquement d'Indiens, engage le personnel, fixe le programme et gère le budget. Du reste, à l'arrière de chaque classe, une Indienne, superbe avec ses bijoux et sa robe en velours, assiste aux leçons. Les mères ou grands-mères que nous avons vues étaient bienveillantes mais oh combien présentes !

«Quelle œuvre magnifique vous exercez là, ai-je dit au directeur, respecter une tradition si éloignée de la nôtre et la comprendre.»

«La comprendre... parfois» a-t-il répondu avec modestie. «J'ai deux enfants navajos car j'ai épousé une femme navajo. Parfois, elle est très proche et simultanément elle vit à des siècles de différence, participant totalement aux rites de la tribu, aux danses, aux guérisons. J'ai été malade récemment et toutes sortes de choses m'ont traversé. Dimanche, une cérémonie est organisée pour nous par le clan.»

Puis, il s'est tu, me laissant rêveuse à laisière de ce peuple qui en dansant investit les esprits de la nature, respecte notre mère terre, profile sur le sable des dessins merveilleux et produit des enfants aux cheveux isses, au regard profond qui, après avoir appris l'anglais en chantant, retourneront dans leur hogan, là où le soleil réchauffe les fumeuses couleurs de terre.

Gisèle Balleys

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Mme Liliane Urben, c/o SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.

Pour une annonce
dans l'«Educateur»

une seule adresse :

Imprimerie
Corbaz S.A.

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

NEUCHATEL

Comité central

Séance du 15 décembre 1978

Egalité de traitement

A ce jour, nous n'avons pas connaissance de la situation officielle. Officieusement, il est possible que nos collègues féminines voient leur salaire... compensé dès le 1^{er} avril. Le comité central espère que le recours opposé à la décision de la commission paritaire par nos collègues du Haut n'ait pas retardé la mise en application des mesures prévues.

ron 5 à 8 %, alors que les revenus imposables des professions dites libérales... compensaient cette amélioration par une diminution «parallèle» dans le même ordre de grandeur ! Etrange, non ? De là à penser que la crise n'est pas une calamité pour tous, il n'y a qu'un pas...

Groupe de coordination, connaissance de l'environnement

Notre collègue Françoise Kunz, de Colombier, a accepté de représenter notre syndicat dans cette commission.

Colloque de l'enseignement secondaire

Le colloque souhaite être associé pleinement à la conduite de l'expérience TRONC COMMUN, NIVEAU SIX. Rappelons que cette expérience aura lieu à CESCOLE. Notre représentant au colloque a l'impression que la Conférence des directeurs des centres multilatéraux — qui a pouvoir décisionnaire — freine la rénovation des programmes au niveau six entre autres, en section moderne en particulier. La clause d'urgence est fréquemment (ou opportunément) évoquée.

Notre collègue P.-A. Pelichet (La Chaux-de-Fonds) accepte de travailler au sein du groupe de référence Connaissance de l'environnement. Nous cherchons encore un délégué pour la mathématique.

Le comité central adresse à tous les enseignants neuchâtelois ainsi qu'à nos autorités communales et cantonales ses vœux les meilleurs pour 1979. Bonne et heureuse année à tous et à toutes.

J.-P. Buri

Liberté de domicile

Le comité central félicite notre législatif cantonal de son vote quant à la liberté de domicile pour les enseignants. Il a fallu un certain courage civique à nos députés, car la situation économique de notre canton rend les autorités communales très sensibles quant aux rentrées fiscales provenant de l'impôt des personnes physiques. Il est rassurant de constater que les députés qui ont voté oui sont certainement parmi ceux qui ne peuvent pratiquer certains moyens pour échapper à une imposition... réaliste et réelle de leur revenu. Car chacun doit être conscient du fait que si la fraude fiscale pouvait être réduite à zéro, les problèmes de trésorerie communales et cantonales (voire fédéraux) seraient très sensiblement réduits ! La perte provoquée par les enseignants n'habitant leur lieu de travail comparée à l'évaporation spectaculaire mais incontrôlable en l'état actuel de la législation fiscale a vraiment l'aspect de la grenouille qu'on voudrait comparer au bœuf...

En effet, à l'échelle communale (et peut-être cantonale), on a pu constater que les revenus imposables pour 1978 (pour la catégorie de contribuables à laquelle nous appartenons...) avaient augmenté d'envi-

la quatrième est «symbolisée» par la lettre P (comme préprofessionnelle). L'enseignement dans cette section P est plus concret, plus... vulgarisé que dans le trio CSM, lui-même fractionné en deux sous-groupes : C + S étant essentiellement prégymnasia-

Section préprofessionnelle et enseignement professionnel

Situation actuelle

L'enseignement secondaire inférieur neuchâtelois est subdivisé en quatre sections dont trois sont regroupées sous le sigle CSM (classique, scientifique et moderne) et

les, M préparant à l'Ecole supérieure de commerce — section diplôme — entre autres et aux apprentissages.

La scolarité obligatoire (des degrés 1 à 9) ne prévoit plus d'examens intermédiaires et sélectifs si ce n'est le passage-clé 5 et 6, moment de la sélection-orientation des élèves ayant terminé, en 5^e année, leur scolarité primaire.

Intellectualisation des apprentissages

Il y a une année, une députée au Grand Conseil posait une question au Conseil d'Etat à propos des directives élaborées par le SET (service de l'enseignement technique ET professionnel) concernant la préparation des contrôles annuels de connaissances (juin 1977).

Reproduire ici intégralement la question et la réponse n'est guère possible. Toutefois, il est possible de dégager le sentiment général qui se dégage de cet échange de vue et de le résumer en un mot: l'inquiétude.

La députée dit — entre autres —: «Considérant que chaque élève terminant sa scolarité obligatoire a droit à une formation professionnelle complète, nous craignons que ces directives, s'ajoutant à d'autres facteurs, rendent impossible toute formation professionnelle complète à un pourcentage grandissant d'élèves de section préprofessionnelle, voire moderne.»

Elle dit aussi: «Les apprentis concernés n'ont pu s'épanouir pour la plupart dans notre système scolaire actuel. Ils avaient, jusqu'alors, la possibilité de le faire en partie dans leur formation professionnelle en faisant appel à leurs autres ressources, sens manuel, dextérité, sens spatial, etc. Si, comme les directives le soulignent, on a davantage recours à une mise à contribution de leurs connaissances, nous pensons que la formation professionnelle ne sera qu'une poursuite de l'enseignement obligatoire et qu'une sélection nouvelle verra la son aboutissement.»

Rappelons qu'au moment où ces réserves étaient émises (décembre 1977) la loi sur la formation professionnelle n'était pas encore d'actualité et que si le corps électoral suisse l'a acceptée, le peuple neuchâtelois, lui, l'a refusée. Cette loi, indirectement va dans le même sens que ces directives: la sélection, peut-être camouflée, y apparaît. La réponse du Conseil d'Etat est précise: «En effet, se borner (?) à ne tenir compte que du résultat de l'action manuelle favorise la passivité intellectuelle.» Ou bien: «On croit parfois que dans les professions manuelles l'«action manuelle» et l'«action intellectuelle» sont fondamentalement différentes. En réalité, elles sont étroitement liées.» Cette réponse signale également une... inégalité: «Sur 150 pro-

fessions exercées dans notre canton, seules 32 connaissaient la SURVEILLANCE de l'apprentissage par le truchement d'examens intermédiaires (...). Cette solution était arbitraire et le système auquel nous avons souscrit place tous les apprentis sur un pied d'égalité.»

(Plutôt que d'introduire des épreuves sélectives pour 118 professions, n'aurait-il pas été pensable de les supprimer pour les 32 qui les subissaient, quitte à économiser quelques structures administratives indispensables...)

Encore une similitude entre ces directives et la loi sur la formation professionnelle: «Limiter (?) l'apprentissage à la formation manuelle d'un métier, c'est condamner les gens à n'être que des «presse-boutons».

(Mais OU les trouvera-t-on ces «presse-boutons» indispensables à notre conception «rationaliste» du travail dans les entreprises?) Justement parmi les «gens» qui n'auront pas réussi ces fameuses épreuves écrites.

Venons-en au texte lui-même de ces directives. En page 3, on peut lire: BUTS DES CONTRÔLES: remplacement des examens intermédiaires par un nouveau système de contrôle visant à l'application d'épreuves écrites à l'ensemble des apprentis qui fréquentent les écoles professionnelles du canton, à l'exclusion des professions commerciales.

Revalorisation de la formation professionnelle. Les résultats du travail pratique ne sont pas forcément le reflet des connaissances du métier. (Mais que sont-ils alors? Sinon quelque chose de difficile à «noter», quelque chose qui échappe à «une mise en bouteille», à un classement bien mathématique, bien — osons le dire — bien scolaire!) L'activité nouvelle (l'épreuve écrite!) est liée à un travail de réflexion, donc une mise à contribution des connaissances. Toute opération nouvelle requiert d'abord la compréhension. (On peut se demander comment les «découvertes» ont pu se faire dans l'Antiquité et dans le passé plus généralement...)

Sondage des acquis théoriques et pratiques et CONTRÔLE du respect des programmes de formation. (!)

Le chapitre Information générale donne des précisions quant à la préparation des épreuves de première année (les élèves de 2^e, 3^e et 4^e année d'apprentissage terminent leur apprentissage conformément à l'ancien statut), la date d'entrée en vigueur (année scolaire 1977/78); ces épreuves se présenteront sous la forme d'un questionnaire pré-imprimé (éviter les obstacles d'ordre rédactionnel aux «candidats») facilitant au maximum les réponses des candidats; l'adjonction d'épreuves pratiques peut s'avérer nécessaire lorsque l'élément déterminant du savoir professionnel réside essentiellement dans l'aspect gestuel. Le contrôle écrit pourra alors être complété

par un exercice appliquéd. CETTE SOLUTION CONSTITUE UNE EXCEPTION.

Au chapitre 6, la durée des épreuves est fixée: de 2 à 5 heures. Leur fréquence: une fois par année, durant le second semestre.

Au chapitre 8, l'évaluation. Les notes vont de 6 à 1. (Notons au passage que l'échelle fédérale «descend» de demi-point en demi-point jusqu'à la note 4 (suffisant). Ensuite elle «glisse» de point en point.) Voilà. Très résumé et incomplet ce que nous devrions tous savoir, nous les maîtres de 3 et 4P, de T-8 et T-9. Nos élèves subiront des examens, à la différence des élèves de CSM qui iront vers les études supérieures et où seul le baccalauréat ou la maturité permettra de vérifier à quel point ils auront respecté le programme de «formation». Il faudra que nous réenvisagions d'exercer nos élèves à la «psychose» de l'examen, car ceux qui ont prévu cette sélection n'ont peut-être pas pensé que nos élèves, pendant neuf ans (à part le passage délicat 5 et 6^e année) n'ont pas été préparés à ce genre d'exercice.

La question reste posée: revaloriser les apprentissages manuels? OUI. Aménager des épreuves écrites, affirmer qu'elle permettront de déceler plus tôt que jusqu'ici l'inaptitude éventuelle ou la non-motivation de certains candidats à exercer la profession choisie, n'est-ce pas précisément glisser vers une intellectualisation progressive de toutes sortes de métiers où la *démarche écrite* vient au *nième plan*?

Je vois mal un bûcheron répondre à un questionnaire écrit avant de mettre en marche sa tronçonneuse. Tous les métiers de l'artisanat peuvent-ils être transcrits par un questionnaire? Le sens du métier, ce sentiment confus et inexplicable, cet instinct du beau, du bien fait peuvent-ils être «traduits»? On me dira que je me lance dans des considérations philosophico-intellectuelles, mais cette remarque ne peut-elle s'appliquer à la politique nouvelle préconisée en matière de contrôle des apprentissages.

Il y a une leçon à tirer pour la section P: trouvons une parade à cette décision et aidons nos élèves à se faire «RESÉ-EC-TIONNER» encore et encore. Mais cette «évolution» intellectuelle de la notion d'apprentissage nous laisse également songeur, comme le disait la députée au Grand Conseil.

J.-P. Buri

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4,
2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

Le syndicat meuble sa maison

François Beucler a présidé le 7 décembre à Bassecourt l'assemblée générale extraordinaire du Syndicat des enseignants jurassiens. Près de 200 membres étaient présents. «En adoptant nos statuts, a dit Pierre Ielmi, le président du comité provisoire, nous avons bâti notre maison. Il s'agit maintenant de la meubler.» Notre collègue a félicité tous les membres du SEJ élus récemment sur les listes du Gouvernement et du Parlement. Ce sont François Mertenat et Roger Jardin, pour le gouvernement; Gaston Brahier, Michel Gury, Georges Rais, Jean-Claude Schaller, René Bilat, René Balmer, Pierre Etique, pour le Parlement; André Richon, Marcel Turberg, Romain Voirol, Adrien Schaffner, Michel Chofrat, Jean Michel, comme suppléants au Parlement.

Le travail remarquable du Comité provisoire

Depuis le 29 juin 1977, date à laquelle le CP a su son premier mandat défini par une assemblée générale, une tâche considérable a été accomplie. On peut la comparer — toutes proportions gardées — avec celle de l'Assemblée constituante jurassienne. Comme elle, les quelques membres qui le constituaient, représentant tous les secteurs de l'enseignement, entraînés par Pierre Ielmi, jetèrent les bases d'une organisation solide et efficace. Le comité du SEJ, qui assurera la relève dans quelques semaines, aura sa tâche grandement facilitée. Essayons, en peu de mots, de définir le travail du CP: élaboration de statuts-cadres à l'intention des associations, création d'un siège, organisation du bureau, études de prestations sociales pour les membres, relations avec les responsables des associations internes, règlement du partage des biens de la SEB, partage des biens de la SPJ, relations avec la SPR, poursuite de l'étude du rapport de CIRCE III, étude du fonctionnement futur du Centre d'information pédagogique, problème du perfectionnement, création d'une collaboration avec l'Association jurassienne du personnel de l'Etat, relations avec le Groupe des travailleurs sociaux du canton et avec l'Association des psychologues jurassiens, relations continues, en vue de la défense des intérêts, avec les principaux organes de l'Assemblée constituante (bureau, commission «Ecole», commission AAIII, constituants-enseignants), étude du statut de l'enseignant, action intense en vue du maintien de l'échelle des salaires, partage des biens de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois, participation à la création de la Caisse de retraite du canton du Jura, participation à l'étude sur les voies de formation du corps enseignant, étude de la participation du SEJ pour l'Ecole de diplôme et l'In-

titut pédagogique, marché de l'emploi, campagne d'adhésion au SEJ (actuellement 29 maîtres de lycées, 22 maîtres aux écoles normales, 7 maîtres aux écoles de commerce, 26 maîtres aux écoles professionnelles, 109 maîtres secondaires, 369 maîtres primaires, 24 maîtresses ménagères, 56 maîtresses d'ouvrages, 27 jardiniers d'enfants, 3 retraités et 20 enseignants sans place, soit au total 692 membres). Les participants à l'assemblée de Bassecourt, qui ont accepté le rapport à l'unanimité, auront sans doute été impressionnés par la somme de travail accompli par leurs délégués au CP!

Finances

L'assemblée a enregistré avec satisfaction le résultat du partage des biens de la SEB. 180192 francs (fortune SEB) et 48568 francs (fortune de la Caisse de compensation SEB), reviendront au SEJ. 20% ont déjà été versés, le solde devant l'être à fin mars. Elle a ratifié sans observation les dépenses du CP, qui atteignent 15000 francs (dont 3000 francs pour des expertises et avis de droit, et 3400 francs pour l'achat de matériel). Elle a sanctionné de la même manière la dépense d'une somme de 22000 francs pour l'équipement du secrétariat.

Prestations sociales

L'assemblée s'est prononcée encore favorablement pour trois propositions du comité: l'établissement d'un contrat d'assurance RC, d'un contrat d'assurance pour la compensation du salaire et d'un contrat d'assurance maladie et accidents collectifs facultatif.

L'assurance RC couvre les dommages causés par un membre du SEJ à des tiers ou aux choses utilisées, gardées ou transportées

pour les besoins de l'enseignement durant son activité professionnelle. Pour une prime annuelle de 5.50 francs, la «Nationale» assurera chaque enseignant jusqu'à un montant de 5 millions de francs.

D'après l'Ordonnance sur les remplacements, chaque enseignant est assuré de recevoir son traitement, en cas de maladie ou d'accident, durant 12 mois. Passé ce délai, l'Etat ne verse plus que le 60% du traitement. Il appartient donc au SEJ, comme le fait la SEB pour ses membres, d'instituer une caisse de compensation du salaire manquant. C'est la Caisse chrétienne-sociale suisse qui s'est vu confier le contrat. Pour une cotisation de 0,05% du salaire déterminant pour l'AVS, elle versera aux membres du SEJ 40% de leur salaire à partir du 361^e jour d'incapacité de travail pour cause de maladie ou d'accident. Les prestations auront une durée de 720 jours dans 900 jours consécutifs.

Troisième avantage pour les membres du SEJ, la conclusion d'un contrat, encore avec la Caisse chrétienne-sociale suisse, d'une assurance maladie et accidents collectifs. Ceux qui le désirent pourront y adhérer avec leur famille. Les avantages sont importants, aussi bien pour les membres, qui paieront des cotisations moins élevées, que pour le SEJ, puisque son secrétaire, qui gérera la collective, se verra rétribuer pour ce travail.

Un secrétaire permanent

C'est Paul Sanglard qui a présenté la proposition du comité de créer un poste de secrétaire permanent. Comme il l'a rappelé, les trois sections, en 1977 déjà, ont accepté en consultation préalable la création d'un tel poste. Il a invoqué les motifs de ce choix: contacts avec les autorités et les associations faitières, défense des intérêts des membres, quasi-impossibilité de la disponibilité d'un secrétaire occupé seulement à temps partiel. Le collègue choisi (il devra être membre du SEJ) recevra un salaire équivalent à celui de maître secondaire. L'assemblée a décidé à l'unanimité de créer un poste de secrétaire permanent.

L'«Educateur», organe officiel du SEJ

Le soussigné, au nom du comité, a proposé l'«Educateur» comme organe officiel du SEJ. Les avantages de cette solution

sont multiples : coût intéressant comparé à un bulletin propre, solidarité entre tous les membres et avec tous les maîtres primaires de Suisse romande. A l'unanimité moins 3 voix, l'assemblée a ratifié cette proposition.

Entrée des maîtres primaires à la SPR

Après avoir admis en son sein une nouvelle association — celle des maîtres aux écoles professionnelles commerciales — à l'unanimité moins 3 voix, l'assemblée, à l'unanimité moins 2 voix, a décidé de demander à la SPR l'adhésion de l'Association des enseignants primaires, des autres associations qui en feraient la demande et des membres qui voudraient en faire partie à titre individuel.

En fin d'assemblée, Alexandre Hof a proposé au CP de prendre sans tarder contact avec les autorités jurassiennes dans le but d'assurer la continuité des activités du Centre de perfectionnement et d'étudier la façon dont les enseignants organiseront leur perfectionnement après 1979.

Sur proposition du président du CP, l'assemblée a encore approuvé le texte de deux télégrammes de félicitations à M. Roger Jardin, nouveau directeur du Département de l'éducation, et M. Jean-Pierre Beuret, nouveau directeur du Département de l'économie publique, département auquel sont soumises les écoles professionnelles.

A. Babey

L'initiative

Le Syndicat des enseignants jurassiens, qui va commencer son activité avec, parmi d'autres, un immense problème à résoudre, celui du chômage des enseignants primaires, se verra de plus confronté avec une démarche intempestive dont il se serait bien passé : le lancement d'une initiative ayant pour but d'abaisser le salaire des fonctionnaires et des enseignants.

Au cours de sa dernière séance, le comité provisoire, qui ne veut pas perdre de temps, a décidé d'empoigner déjà le problème. Selon une enquête menée dans le terrain, il apparaît que l'affaire est plus que troublante. Il est en effet troublant que les auteurs de l'initiative — qui vont plus loin encore que n'allait le député Morand en combattant la loi sur les traitements en 1973 — aient attendu la création du nouveau canton pour se manifester. Il est troublant que le quotidien *delémontain*, dans la manchette annonçant le lancement de l'initiative, ne parle que des traitements du corps enseignant et non de ceux des fonctionnaires.

Les prétentions des auteurs de l'initiative sont tellement énormes que leur démarche pourrait nous faire sourire. Pour un enseignant de 30 ans, son acceptation signifierait l'abaissement de 25 % de son salaire ! Mais ceux qui, en 1973, ont lutté avec Marcel Rychner pour annihiler les efforts des adversaires d'une adaptation de nos traitements savent que rien ne doit être négligé pour défendre notre statut et que, le moment venu, nous devrons être prêts, avec tous les moyens disponibles, à nous battre pour nos droits. S'il ne fait guère de doute que les 2000 signatures nécessaires seront rapidement réunies pour faire aboutir l'initiative, nous n'aurons que quelques mois pour organiser notre plan de bataille (en 1973, le secrétaire de la SEB avait appelé son comité « état-major » !).

Nous devons d'abord tous savoir que sans l'aide de chacun de nous, le comité du SEJ sera impuissant et sa tâche inefficace.

Nous devons être convaincus que nous ne volons pas le salaire qui nous est attribué, mais que nous le méritons. A cause des études sérieuses que nous avons faites. En raison de la nature de notre tâche, qui est difficile, qui est absorbante. Parce que nous nous occupons de l'éducation et de la formation des enfants, qui deviendront des hommes. Parce que nous nous consacrons à notre tâche non seulement pendant les heures de présence en classe. Parce que nous passons une grande partie de nos loisirs à nous perfectionner, non seulement pour nous, mais pour nos élèves.

Nous devons savoir :

- que jusqu'en 1973, les enseignants bernois — et aussi les Jurassiens —, hormis ceux des villes de Berne, Biel, Thoune et Berthoud, étaient parmi les plus mal payés de Suisse, figurant, dans l'échelle moyenne des salaires, au 17^e rang des cantons suisses ;
- que la loi sur les traitements de 1973

nous a amenés au 8^e rang des cantons suisses, c'est-à-dire à la fin du 1^{er} tiers de l'échelle ;

- que la loi sur les traitements de 1973 a été largement acceptée dans les districts formant maintenant le nouveau canton ;
- qu'elle était officiellement appuyée par de nombreuses personnalités de tous les milieux, politiques, sociaux, économiques, par le Rassemblement jurassien, par les syndicats ouvriers, par les associations de fonctionnaires et d'employés ;
- que les citoyens, en 1973, même dans le secret de l'urne, ont fait preuve de maturité d'esprit, s'éloignant ainsi de leurs ancêtres qui, à multiples reprises, repoussaient toutes les initiatives visant à doter les enseignants d'un traitement décent.

Nous devons nous rappeler :

- que nous sommes solidaires avec tous les fonctionnaires de ce canton, mentionnés comme nous par cette initiative ;
- que nous sommes solidaires avec tous les fonctionnaires des communes et qu'un abaissement de nos salaires signifierait, pour eux aussi, dans les quelques mois qui suivent, un abaissement de leur salaire ;
- que nous sommes solidaires avec tous les salariés, ceux des fabriques et des usines, qui verront aussitôt leurs salaires diminuer, l'exemple faisant tache d'huile ; car il est bien connu que dans les cantons où les enseignants et les fonctionnaires sont insuffisamment rétribués, les ouvriers sont insuffisamment rétribués ;
- que l'exemple que nous continuons à donner en effectuant au mieux notre travail sera la meilleure assurance contre des désagréments à venir.

A. Babey

Le SEJ ne chômera pas

Au cours de sa séance tenue le 19 décembre à Glovelier sous la présidence de Pierre Ielmi, le comité provisoire du SEJ a arrêté le calendrier des rencontres à l'issue desquelles le syndicat sera définitivement mis sur les rails.

Le 17 janvier, le comité provisoire entendra à tour de rôle les candidats au poste de secrétaire central permanent et discutera de la procédure de son élection.

Celle-ci, comme celle du président, se fera au cours d'une assemblée générale, le 23 janvier, à 17 heures, à Bassecourt.

Le 31 janvier, l'assemblée des délégués du SEJ, qui se réunira pour la première fois, se constituera, adoptera son règlement

d'organisation, éventuellement son budget, et procédera à la nomination du comité central du SEJ. A l'issue de cette assemblée, le comité provisoire remettra ses pouvoirs au nouveau CC.

B.

Secrétaire central

Les candidats au poste de secrétaire central permanent du Syndicat des enseignants jurassiens n'ont plus que jusqu'au 15 janvier pour faire acte de postulation auprès de Paul Simon, secrétaire SEJ, Sommères 15, 2726 Saignelégier.

Solidarité avec les travailleurs

Le comité provisoire du SEJ, affirmant la solidarité des enseignants avec les ouvriers des «Ateliers du Nord S.A.», à Chevenez, durement touchés par la mise en faillite de l'entreprise, a décidé de verser un

don de 1000 francs au comité de soutien.

Quelques jours plus tôt, le comité de la section d'Ajoie des enseignants avait accompli un geste identique en libérant une somme de 500 francs.

TOUJOURS LE «SYSTÈME»

Les maîtres de 4^e année de Delémont prennent position

Alors qu'à Saignelégier, on s'apprête à instaurer le système de tests remplaçant les classiques examens d'admissions à l'école secondaire, imitant en cela Porrentruy, notre collègue Edmond Bourquard, s'exprimant au nom des maîtres de 4^e année, a fait au dernier synode la déclaration suivante: «D'entente avec la direction du collège de Delémont et le président de la commission de cet établissement, les maîtresses et les maîtres de 4^e année du giron de Delémont se sont réunis à plusieurs reprises pour étudier d'éventuelles modifications à apporter aux modalités de passage des élèves de 4^e année à l'école secondaire.

»Nous avons donc étudié plusieurs formes de ce passage, et tout particulièrement les solutions biennoise et bruntrutaine qui toutes deux diffèrent de la nôtre.

»Après de longues discussions, nous avons tiré les conclusions suivantes:

- le problème ne réside pas tellement dans les modalités de ce passage, mais avant tout dans les structures de l'école jurassienne;
- que tous les élèves passent les examens d'entrée à l'école secondaire; qu'on en libère, comme à Delémont, ou, comme

à Bienné, un très grand nombre; qu'on fasse passer dans le courant de la 4^e année, quatre à cinq tests à l'intérieur même de la classe, le problème subsiste;

- une amélioration éventuelle dans les modalités de passage de l'école primaire à l'école secondaire, très problématique à notre sens, ne serait qu'un emplâtre sur une jambe de bois.

»Le vrai problème est ailleurs. Il réside dans le fait qu'à l'âge de 10 ans, les enfants de chez nous sont classés en deux catégories trop distinctes. Il y a ceux qui ont la chance d'entrer à l'école secondaire (40 %) et il y a ceux qui restent à l'école primaire (60 %).

»Il y a les bons et les mauvais.

»Cette distinction, cette division produit ses effets tout particulièrement lorsque l'adolescent, quittant l'école obligatoire, cherche une place d'apprentissage.

»Le vrai problème, nous le répétons, se situe au niveau de l'école jurassienne.

»Nous demandons donc au pouvoir politique, qui seul est compétent à ce sujet, de revoir les structures de notre école dans le sens des thèses contenues dans le rapport approuvé en son temps par le congrès SPJ et intitulé «Changer l'école». *B.*

DANS LES SECTIONS

Nomination des délégués

Les trois sections se sont réunies avant la fin de l'année en assemblées. Elles ont notamment reconduit leur comité pour une nouvelle période et désigné leurs délégués à la Chambre des sections du SEJ.

(tous nouveaux). Ils succèdent à Francis Theurillat, président; Gisèle Fridez, Courrendlin; Philippe Rossinelli, Delémont; Gervais Humair, Vicques; Laurent Lachat, Glovelier.

Délégués à la Chambre des sections: Philippe Tharin, Delémont; Jean-Louis Beuchat, Bassecourt (maîtres secondaires); Nelly Hennet, Courroux, maîtresse d'ouvrages; Marie-Thérèse Juillerat, Glovelier; Hubert Ackermann, Bourrignon; Laurent Lachat, Glovelier; Francis Theurillat, Delémont; Georges Steiner, Courfaivre; René Schaller, Mervelier; Roger Grep-

pin, Glovelier; Roland Jecker, Courrendlin; Gérard Affolter, Bassecourt (maîtres primaires).

A désigner encore: le président de la section, le comité devant se constituer lui-même.

Suppléants: Thérèse Beuret, Delémont; Pierre Zingg, Bassecourt; Charles Torriani, Courrendlin.

Association des enseignants primaires: Eliane Carnal et Myriam Theurillat, Delémont; Marie-Danièle Broquet, Courfaivre; Marthe Ackermann, Montsevelier; Denis Frund, Rossemaison; Edouard Baumgartner, Bassecourt; Louis-Joseph Fleury, Courchapoix, soit 7 délégués à l'assemblée des délégués; Charles Duplain, Undervelier, et Pierre Schaller, Vicques, suppléants; Thérèse Beuret, Delémont, et Claude Frey, Courrendlin, délégués de la section au comité central de l'AEP.

Section de Porrentruy

Au comité: Jean-René Quenet, Porrentruy, président; Bertrand Henz, Bressaucourt, vice-président; Philippe Domon, Porrentruy, secrétaire; Gérard Chapuis, Chevenez, caissier; Michèle Monnot, Freifiécourt; Irène Meyer, Mormont; Umberto Bedogni, Porrentruy, assesseurs.

Délégués à la Chambre des sections: Christine a Marca, Courgenay; Agnès Berger-Bourgnon, Boncourt; Bertrand Henz, Bressaucourt; Jean-Pierre Hamel, Cornol; Martial Michel et Maurice Perret, Porrentruy (maîtres primaires); Anita Oeuvray et Bernard Moritz, Porrentruy (maîtres secondaires); Charles Félix et Umberto Bedogni (professeurs de lycée); M^{me} Mig-Leschenne, Coeuve (maîtresse ménagère); Jean-René Quenet, président.

Association des enseignants primaires: Marie-Rose Laville, Damvant; Irène Meyer, Mormont; Bernard Chapuis et Marc Rüsterholz, Porrentruy; Marcel Challet, Vendlincourt; Jean-Louis Moirandat, délégués à l'assemblée des délégués; Christiane Piquerez, Porrentruy, et Théo Gerber, suppléants; René Joray, Courtedoux, et Jean Thüller, Alle, délégués de la section au comité central de l'AEP.

Section des Franches-Montagnes

Au comité: Michel Triponez, Soubey, vice-président; Marie-Thérèse Bilat, Les Genevez, caissière; Monique Boillat-Schindelholz, Saignelégier, secrétaire correspondante; Jean-Michel Boillat, Les Breuleux, secrétaire des verbaux. François Beucler, président, est démissionnaire.

Section de Delémont

Au comité: Béatrice Lovis, Vicques; Marie-Claire Bessire, Courrendlin; Liliane Schoeni, Delémont; Roland Zbinden, Delémont; Pierre Petignat, Bassecourt

Délégués à la Chambre des sections:
Régine Lab, Les Breuleux; Marie-Elisabeth Froidevaux, Le Noirmont; Paul Simon, Saignelégier; Michel Lachat, Saint-Brais; le président à désigner; Françoise Rais, Saignelégier; Etienne Taillard, Les Breuleux; Philippe Joliat, Les Cerneux-Godat, suppléants.

Association des enseignants primaires:
Marianne Gogniat, Lajoux; Corinna Boi-

chat et Josiane Claude, Les Bois; Jean-Marie Aubry, Goumois; Philippe a Marca, Epizerez; Gabriel Lab et Etienne Taillard, Les Breuleux, tous délégués à l'assemblée des délégués; Marie-José Eschmann, Montfaverger; Michel Chételat, Les Pommers, suppléants; René Bilat, Le Noirmont, et René Froidevaux, Saignelégier, membres du comité central de l'AEP.

A. Babey

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

JURA ET JURA BERNOIS

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois de février 1979:

1.1.1. **Activités créatrices manuelles.** M. J.-F. Favre, peintre, Auvernier. Dès février à Bienne.

*3.4.1. **Musique instrumentale** (flûte douce et percussions). M. Jo Brahier, Delémont. Dès le 14 février à Delémont et/ou Bienne.

4.9.15 et *4.9.16. **Mathématique:** information sur les programmes de 5^e et de 6^e (CIM). Dès février à Bienne et Delémont.

4.9.24. **Mathématique:** programme romand (CIM) (suite cours 4.9.24 de 1978). MM. E. Adam et D. Racle. Dès le 1^{er} février à Bienne.

5.1. **Musique et mouvement** (AMEEJB). M^{me} Lucienne Plattet. Dès début février à Bienne.

5.19.2. **Impression sur papier et tissus.** M^{me} C. Fleury. Dès le 7 février à Moutier.

5.19.4. **Tissage.** M^{me} F. Huot. Dès le 10 février à Moutier.

*5.19.5. **Marionnettes à tiges - poupées, confection et mise en scène.** M^{me} A. Moeckli. Dès le 17 février à Porrentruy.

5.29. **Psychologie de l'adolescence** (USPM). M. J.-P. Lüthi. Dès le 5 février à Bienne ou Tavannes.

*5.32. **Education du consommateur** (USPM groupe Jura Nord). M^{me} Sandrin. Dès fin février à Delémont ou Porrentruy.

5.37.1. **Dessin** (ACBMOSJ). M. Danilo Wyss. Dès le 3 février à Bienne.

5.46 (5.65-5.96). **Anglais: conversation** (cours placé sous l'égide du CPS). M^{me} J. Söllberger-Billson. Dès le 27 février à Moutier.

5.54.2. **Langue et littérature grecques** (suite cours 5.54 de 1978). M. Roger Flückiger. Dès février à Moutier.

5.69.1. **Les finances publiques.** M. E. Berger. Dès février. Lieu à fixer.

5.110.2. **Bougies I.** M^{me} M. Bassin. Dès le 28 février à Bienne.

5.110.6. **Modelage.** M. J. Rubin. Dès début février à Bienne.

5.111.2-3* **Gym - Jazz - Danse moderne** M^{me} C. Burkhardt. Février-mars à Tavannes et Delémont.

5.111.4. **L'école et l'éducation permanente** (cours placé sous l'égide du CPS). M. J.-M. Moeckli. 14 et 21 février. Lieu à fixer.

7.11. **Pédagogie - l'enfant de 6 ans** (suite cours 5.79 de 1978). M^{me} T. Poirier. Dès février à Moutier.

7.16.1-2* **Réflexion sur l'utilisation de TV scolaire et évaluation.** MM. L. Worp et P. Jelmi. Dès février à Bienne et Bussig court.

*7.17. **Toponymie et anthroponymie** étude de Dampierreux. M. E. Schulé. Dès 23 février à Porrentruy et Dampierreux.

8.2.1-2* **Mathématique - Education physique** (CIM + IEP). Fin février-début mars à Bienne et Delémont.

*Les mesures appropriées à envisager dans le cadre de la procédure de séparation demeurent réservées.

JURA BERNOIS

Nouveau départ!

Chères lectrices et lecteurs,
Chers collègues,

Dès aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous convier à lire notre chronique du Jura bernois, qui remplace la chronique jurassienne.

En effet, avec la disparition de la SPJ, de nouvelles structures se mettent en place. Lors de l'assemblée des délégués historique du 16 décembre 1978 à Yverdon, la SPR a, entre autres, accepté à l'unanimité l'admission de la SEJB en tant que section cantonale. Je profite de l'occasion pour remercier le comité de la SPJ pour son aide efficace, surtout ces dernières années, dans le cadre de la séparation du Jura. D'ailleurs, plutôt que d'une disparition, il s'agit je crois d'une refonte, assortie d'un rajeunissement et d'une adaptation aux exigences actuelles: nos statuts le démontrent clairement.

Comme président de la SEJB, je souhaite voir dans cette rubrique de nombreux articles reflétant la vie et les préoccupations de notre société, et j'aimerais que tous les collègues qui désirent s'exprimer le fassent sans hésiter et abordent les sujets qui leur tiennent à cœur. Je la voudrais vivante, notre chronique, mais j'ai besoin de vous pour réaliser ce vœu. Mon rêve, c'est que le nouveau rédacteur soit obligé d'écrire aux collègues: « Veuillez prendre patience; j'ai tellement de matière que la place manque pour faire paraître votre article dans le prochain numéro! » Ce serait tellement plus agréable que d'être condamné à quémander quelque prose auprès de gens bien intentionnés, mais rares...

Qu'il me soit permis, car sinon ce petit mot d'accueil serait incomplet, de remercier chaleureusement notre ancien rédacteur, Abel Babey. Durant ses cinq années d'activité à la chronique jurassienne, il a toujours bien accueilli — et sou-

ent suscité — les articles des collègues du Jura bernois, afin que nous puissions faire entendre notre voix dans l'«Educateur». Merci pour ce travail, qui n'est pas toujours facile et nécessite une grande disponibilité.

La preuve, c'est que le comité SEJB n'a pas encore réussi à dénicher l'oiseau rare. Alors, en attendant, c'est votre comité qui se chargera de la rubrique du Jura bernois. L'adresse pour envoyer vos articles:

M. Yves Monnin
Secrétaire-adjoint SEB
Brunngasse 16
3011 Berne

Jacques Paroz

Résumé de la séance du comité provisoire SEJB du 23.11.78

Le CP/SEJB avait invité les délégués SPR et les présidents d'associations, afin de discuter des postes à repourvoir dans les commissions et délégations à la SPR. Une liste imposante est dressée et envoyée aux 3 comités de section.

Le PV de la dernière séance est accepté sans modifications. Le président, Jacques Paroz, apporte quelques précisions: la commission permanente «Formation permanente SEJB» est en bonne voie de formation; la participation au congrès SPR fut très faible de la part de nos membres; le point de vue de la SEJB au sujet des enseignants sans place a été envoyé au rédacteur.

Enseignement des premiers secours

Le comité accepte que le dossier «Le geste qui sauve» continue d'être traité par la commission Croix-Rouge Jeunesse, qui doit prendre contact avec M. M. Girod. Il serait chargé d'évaluer l'expérimentation.

SPR

L'admission de la SEJB sera examinée lors de l'AD du 16.12.78. Un problème touche les délégués à la SPR: plusieurs séances ont lieu pendant les heures d'école. Certaines communes sont réticentes lorsqu'il s'agit de libérer un collègue pour lui permettre d'assister à ces séances. Le problème sera discuté avec la SEB et la DIP.

«Educateur»

On cherche toujours un rédacteur pour la rubrique du Jura bernois: ce poste ne semble pas susciter l'enthousiasme des collègues. Avis donc aux amateurs! Puisque

Divers et imprévus

Le problème des enseignants sans place préoccupe les invités et l'ensemble du comité. Plusieurs suggestions sont formulées:

- prendre contact avec les étudiants à l'EN plus tôt au cours de la formation;
- fournir les journaux corporatifs en plus grand nombre dans les EN;
- ouvrir largement nos rubriques corporatives pour permettre aux enseignants sans place de s'y faire entendre autrement que par enquête interposée;
- définir les relations entre la section des enseignants sans place, les sections SEB et la SEJB;
- trouver une forme de collaboration entre ces différentes sections;
- chercher plus activement de nouveaux membres;
- intégrer les enseignants sans place dans les sections, lors des synodes et dans les comités.

D. Racle communique que la DIP, dans le cadre de la réforme de la formation à l'EN, crée un groupe «Communication» pour étudier le problème des «mass media». On souhaite la participation d'un membre de la SEJB.

La prochaine séance est fixée au jeudi 18 janvier 1979, à 17 h. 30 à Tavannes.

J. Paroz

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:

M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 BERNE.

**TOUT LE PAYS
D'ISRAËL**

18^e pèlerinage biblique organisé par
l'ACTION CHRÉTIENNE POUR ISRAËL,
sous la conduite du pasteur C. Duvernoy, de Jérusalem.

Tout le pays d'Israël y compris la traversée de la péninsule du Sinaï de Eilat à Sharm el Sheikh sur la mer Rouge.

Du 17 au 29 mars 1979.
Vols de ligne SWISSAIR.

Prix forfaitaire: Fr. 2125.—.

Itinéraire et inscriptions:

 **RAPTIM S.A.**
Agence de voyages
19, boulevard de Grancy
1006 LAUSANNE - Tél. (021) 27 49 27

Assemblée des délégués, 14 décembre 78

1. Procès-verbal de l'assemblée de Marly

1 modification à apporter: p. 3, dernier alinéa: J. C. Emonet et non E. Carrel.

2. Comptes et rapport de vérification

Les vérificateurs ont procédé à la vérification des comptes, la comptabilité est approuvée et le caissier, Bernard Perritaz en reçoit la décharge.

3. Budget et cotisation

Aucune remarque concernant le budget. Cotisation: statu quo.

Remerciements chaleureux et sincères à Bernard Perritaz, notre caissier dévoué et efficace.

4. Election d'un vérificateur suppléant

Election de Juliana Jordan, maîtresse enfantine à Fribourg.

5. Rapport du président

Ainsi, pour la quatrième fois, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport d'activité de la SPF.

Mon propos sera divisé en deux volets, à savoir: 1. La prestation du comité cantonal et, à travers elle, la présence SPF. 2. La SPR.

LA PRESTATION DU COMITÉ CANTONAL

Votre exécutif a tenu 18 séances depuis la dernière AD.

En plus du ménage dit «des affaires courantes», il s'est notamment préoccupé:

— des représentations dans les différentes commissions de travail tant romandes que cantonales;

- d'une étude des structures (après la proposition de la Gruyère lors de la dernière AD) étude qui aboutit au statu quo pour le moment, ceci afin de conserver une certaine unité au niveau des sections tout au moins;
- de la mise sur pied du comité d'organisation du Congrès SPR 78;
- des propositions de la Conférence des inspecteurs au sujet des examens écrits 78 et des épreuves communes;
- des directives concernant les tâches à domicile;
- du forum du 20 mars où le comité a informé et entendu les collègues qui remplissent un mandat SPF et où les problèmes du fonctionnement ont été abordés;
- de la démarche auprès du DIP au sujet du Centre de documentation et de la création d'un centre cantonal de recherche pédagogique;
- de la rencontre avec M. Marius Cottier;
- de l'intervention d'un groupe d'enseignants de Courtepin et environs au sujet d'un encadrement pédagogique plus efficace et de la possibilité pour les maîtres de poursuivre un perfectionnement supérieur. Il y fut aussi abordé le problème de l'entrée au cycle d'orientation. Cette intervention déboucha sur un nouveau forum où les sections déléguèrent chacune 3 représentants et à la suite duquel une lettre fut adressée au DIP;
- de la venue de M. Armand Maillard, CS au sujet du plan d'introduction du programme de français renouvelé;
- des travaux de relation avec la SPR.

Il faudrait être de bien mauvaise foi, vous me le concéderez, pour ne point reconnaître que l'équipe du comité a fait tout son possible pour remplir son mandat.

Nous pouvons regretter bien sûr que tout au long de l'année, l'ensemble de nos collègues ne soit tenu au courant de l'action SPF. Mais nous sommes avant tout des enseignants et ne pouvons tout faire.

Vous êtes aujourd'hui des témoins et je souhaite que dès votre retour dans vos sections vous saurez à votre tour informer objectivement vos collègues.

Le dévouement du comité cantonal ne suffit cependant pas à lui seul à créer une SPF vivante. Il est absolument nécessaire que les comités de sections et par eux tous les membres s'inquiètent davantage des sujets qui nous préoccupent; il y va du pré-

sent et de l'avenir de notre profession et de l'école en général.

Notre société se doit d'être présente à tous les niveaux qui la concernent et cela exige un engagement pour beaucoup de personnes.

NOS ATTACHES AVEC LA SPR

Il faut bien entendu citer en premier lieu le Congrès 78. Ce fut pour nous un honneur que de recevoir cette grande manifestation.

Nous avons tout fait pour l'organiser «dignement», les échos reçus nous prouvent que nous avons réussi; c'est un fait qui doit rejaillir sur toute la SPF. On ne peut dans ce rapport évoquer toute l'activité de la grande société romande. Une lecture suivie et attentive de l'«Educateur» vous informera complètement.

Au risque de me répéter, année après année, je me permets encore une fois de rappeler que la SPF est l'interlocuteur reconnu par la Conférence romande de Chefs de DIP et par conséquent de la CSI. Les négociations sont nombreuses et importantes.

Vous saisirez dès lors la nécessité pour nous d'être à même de savoir ce que nous voulons, donc de bien nous organiser.

CONCLUSIONS

J'ai tenté de cerner, trop brièvement bien sûr, les éléments qui constituent l'activité de la SPF.

Cette activité, cette présence SPF est assurée par un trop petit nombre de collègues; c'est pourquoi je lance un appel à votre engagement.

Arrivé au terme d'un mandat de quatre ans aux responsabilités, je vous passerai «mes états d'âme» mais vous dirai que les ombres et les lumières de cette charge constituent un enrichissement moral certain.

J'adresse ma reconnaissance aux membres du comité, en particulier à la secrétaire, M^{me} Yvonne Steinauer. Un merci spécial à Myriam Sapin et Nicolas Kolly qui ont contribué à la rédaction du rapport «Le statut de l'enseignant», et à tous ceux qui nous représentent dans des commissions de travail.

Les enseignants fribourgeois doivent, à travers la Société pédagogique, exprimer leur vrai visage, marquer leur désir de faire valoir ce qu'ils sont et faire savoir ce qu'ils veulent.

Claude Oberholzer

Bernard Perritaz rappelle que les Fribourgeois ont refusé deux fois d'accueillir Congrès SPR, et qu'il ne faut pas manquer de remercier le Comité et le Comité d'organisation pour leur excellent travail. Quant au Congrès extraordinaire, il aura lieu à Fribourg, Claude Oberson accepte de fonctionner comme président du Comité d'organisation, ce dont nous le remercions.

6. a) Election du comité

Propositions:

Fribourg Ville: Myriam Sapin
Barine: Michel Macheret
Montafon: Béatrice Bugnon
Broyère: L. Philippe Clerc
Jâne: J. François Noël
Broye: Bernard Bugnon
Corboz: Danièle Corboz

L'Assemblée accepte le nouveau comité.

Le Comité accepte d'étudier le problème, cependant, est-il opportun de s'occuper du statut des inspecteurs?

Sarine: demande l'appui de la SPF pour l'augmentation en effectif du personnel au Centre de documentation.

Résolution:

L'A.D. de la SPF, réunie à Fribourg, le jeudi 14 décembre 1978, donne mandat au comité d'entreprendre avec fermeté et insistance toutes les démarches utiles afin que le Centre de documentation soit doté le plus rapidement possible du personnel nécessaire à son bon fonctionnement.

Approbation de l'assemblée.

Lucienne Kaeser

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise:
Mme Lucienne Kaeser, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

6. b) Election du président

Bernard Bugnon retrace brièvement l'activité de Claude Oberson: des années de résidence difficile. A la présidence de la SPF s'est ajoutée durant la dernière année la direction du Comité d'organisation du Congrès SPR 1978, tâche dont il s'est acquitté à la vive satisfaction du C.C. SPR, des délégués SPR et des invités. L'accumulation de ces fonctions, les difficultés rencontrées à la tête de la SPF l'ont découragé. Cependant, Claude Oberson accepte la possibilité d'un nouveau mandat.

C'est pourquoi Bernard Bugnon propose Claude Oberson comme le candidat du Comité de la SPF. Claude Oberson est élu facilement, puisqu'il est le candidat du Comité et qu'aucun autre candidat ne s'est présenté.

6. c) Désignation des représentants à l'assemblée des délégués SPR, et de 2 délégués au C.C. SPR

a) Patricia Hayoz et J. Claude Gagnaux poursuivent leur mandat.
b) Le comité demande à l'Assemblée de lui laisser le soin de les choisir.

7. Propositions individuelles ou des sections

La Broye: propose l'étude du statut et du rôle de l'Inspecteur.

8. Divers

Qu'en est-il du Projet de rapport pour le passage C.O.?

Le 27 novembre, Claude Oberson a reçu un nouveau rapport qui sera étudié par le Comité.

Proposition: Réunion des maîtres 5/6 en janvier ou février.

9. Information concernant l'introduction des nouveaux programmes de français

Cette information sera donnée lors d'un passage dans chaque section en janvier.

La séance est levée à 19 h. 28.

VALAIS

Rapport d'activité de la Commission pédagogique 1977-1978

Mme Marion Salamin, présidente
Mme Christiane Melly
Mme Madeleine Raboud
Mlle Anne-Marie Moulin
Mlle Yolande Rouiller
M. Jacques Vuignier, vice-président
M. Claude Fumeaux
M. Firmin Riand
Secrétaire:
M. Alexis Emonet

La commission pédagogique, dans sa composition actuelle, vous présente son dernier rapport d'activité.

Durant l'année écoulée elle a abordé les sujets suivants:

1. La banque d'épreuves.
2. L'enseignement à mi-temps ou en duo.
3. La session pédagogique.
4. La semaine de cinq jours.
5. Des programmes.

4.1 BANQUE D'ÉPREUVES

L'analyse du sondage effectué lors des assemblées de districts a permis de constater en général un intérêt vis-à-vis de ce projet, et d'autre part un réel besoin de sécurisation au sein des enseignants. Nous remercierons nos collègues qui, à cette occasion nous ont fait des suggestions très intéressantes et qui ne manqueront pas de retenir toute l'attention de la SPVal.

En ce qui concerne la deuxième étape, celle de la création d'épreuves nouvelles, il a été proposé de solliciter l'appui du DIP. La mise sur pied d'une telle banque ne peut s'effectuer que sous la conduite d'un spécialiste afin que ces épreuves soient scientifiquement valables. Une telle recherche ne pourrait-elle pas débuter lors d'une session pédagogique?

4.2. ENSEIGNEMENT A MI-TEMPS

Mandatée par la SPVal, la CP, après plusieurs séances de mise en commun, a élaboré un rapport qui a été soumis au CC.

Ce rapport s'inspire:

- Des informations données par le canton de Neuchâtel.
- D'un sondage effectué dans certains districts.
- D'expériences en cours en Valais.

A l'analyse de ces informations, il ressort que l'enseignement à mi-temps ou en duo doit être dès le départ assorti de conditions très précises.

Conditions essentielles: libre choix du partenaire, même conception pédagogique, possibilités d'entente au niveau:

- de la prise en charge des élèves, de leurs intérêts et besoins
- de l'organisation de la classe
- de la planification du travail
- des exigences
- des objectifs, cheminement et moyens pédagogiques
- des contacts avec les agents extérieurs (parents, autorités, etc...)
- de la répartition des disciplines entre les deux enseignants (équilibre entre les activités de détente et les autres)
- des contacts et des échanges réguliers entre les partenaires
- de la possibilité d'adaptation et de souplesse.

Tenant compte de ces exigences préalables, la CP a relevé un certain nombre d'avantages tant pour le maître que pour l'élève, par cette façon de procéder.

Elle en a aussi relevé les inconvénients. Nous ne les énumérons pas, nous contentant de déclarer qu'un tel système, s'il ne peut se généraliser, mérite qu'on y porte attention.

Nous souhaitons en conclusion que la SPVal invite le DIP à examiner la possibilité de cette forme d'enseignement, comme un choix supplémentaire offert aux enseignants.

4.3 SESSION PÉDAGOGIQUE

Comme chaque année la CP a fait part de certains désirs concernant la session pédagogique. La plupart de ses propositions ont été retenues. Nous regrettons cependant que la proposition d'introduire une conférence un après-midi de la semaine ne soit pas expérimentée cette année encore.

4.4 SEMAINE DE CINQ JOURS

En se penchant sur ce problème, la CP s'est vite rendu compte que dans l'état actuel des choses aucune solution satisfaisante ne pouvait être envisagée.

Nous ne reviendrons pas sur les avantages et les inconvénients du congé du samedi matin, M. Anselme Pannatier, dans un éditorial de l'Ecole valaisanne a fait très clairement le tour de la question.

La commission pense que le problème se situe ailleurs, c'est-à-dire dans l'étalement des vacances et des congés hebdomadaires. C'est pourquoi nous souhaitons que l'on étudie entièrement cette question en y apportant peut-être, une toute autre planification et en autorisant une certaine souplesse quant à son application. La CP apportera à ce moment-là des propositions concrètes.

4.5 PROGRAMMES

En collaboration avec le CC, la CP a étudié les programmes romands de géographie, d'histoire et de science pour les degrés 5P et 6P. Par ailleurs, les membres de la commission ont participé au sein d'autres groupes de travail à la révision des programmes valaisans de:

- Français, Histoire et Géographie 3P
- Histoire 4, 5 et 6P
- Géographie 4, 5 et 6P.

Ils ont aussi donné leur avis en collaboration avec M. Marius Bagnoud sur la nouvelle édition des moyens d'enseignement math 1P.

Enfin la CP a assisté à plusieurs séances du comité cantonal.

4.6 CONCLUSIONS

Arrivée au terme de son mandat, la CP tient à remercier M. Pierre-André Carron, président, et son comité, ainsi que toutes les personnes qui se sont intéressées à son travail.

Nous remercions vivement les membres de la commission pour leur très grande disponibilité et leur enthousiasme.

La présidente:

Marion Salamin

Le secrétaire:

Alexis Emonet

Rapport d'activité de la commission des intérêts matériels 1977-1978

M. Gaspard Fournier, président

Mme Hélène Salamin, vice-présidente

Mme Stéphane Coudray

M. Michel Pralong

M. Claude Coulon

M. Jean-Marie Farquet

M. Etienne Vouilloz

M. Georges Jacquieroz

Secrétaire:

M. Alexis Emonet

5.1 GÉNÉRALITÉS

Au cours de l'année écoulée, trois grands sujets ont retenu l'attention de la CIM:

1. Sécurité de l'emploi
2. Semaine de neuf demi-journées
3. Travail à mi-temps

La situation du marché de l'emploi ne fut pas, l'année passée, aussi grave qu'on aurait pu le penser. Onze normaliens ou normaliennes se sont trouvés sans emploi fixe au 1^{er} septembre 1977. Toutefois, la plupart de ces personnes ont été par la suite occupées, soit à des postes devenus vacants, soit à des remplacements de longue durée.

Malgré cette évolution assez favorable, la CIM était représentée à la commission nommée par le CE et chargée d'étudier les conséquences d'une pléthore éventuelle d'enseignants en vue d'en prévenir les effets. Le rapport de cette commission ainsi que les premières mesures prise par le CE ayant paru dans l'Ecole valaisanne, il n'est pas nécessaire d'y revenir. Notons toutefois que ces mesures se sont révélées efficaces, puisqu'au lieu de l'aggravation redoutée de la situation on a assisté à une stabilisation en date du 28 août 1978 puisque ce sont 9 enseignants en possession des titres requis qui n'ont pas de poste fixe. Leur emploi est pourtant assuré jusqu'à mi-novembre.

5.2 SEMAINE DE NEUF DEMI-JOURNÉES

La semaine de neuf demi-journées ayant été évoquée au Grand Conseil, la CIM mandatée par le CC s'est également occupée de ce problème, essayant de cerner les avantages et inconvénients de cette innovation et d'y trouver une solution satisfaisante pour compenser la diminution d'horaire qui en résulterait. Plusieurs solutions ont été retenues.

5.3 TRAVAIL A MI-TEMPS

Le travail à mi-temps présente des côtés positifs, d'autres qui le sont moins. Afin de limiter au maximum les côtés négatifs, la CIM a tâché de définir les conditions préalables à un engagement à mi-temps.

Pour ces deux derniers cas, les conclusions de la CIM seront soumises au CC qui décidera du sort à leur réservoir.

Outre ces grands problèmes, la SPVal, et le président de la CIM a été représentée au comité de rédaction du RAPPORT 78 sur le statut de l'enseignant. Le thème de ce rapport nous touche tous. Nous osons espérer que les enseignants valaisans seront nombreux à Fribourg le 18 novembre prochain, puisque des décisions importantes y seront prises qui nous concernent tous.

De nombreux cas particuliers ont été également soumis à la CIM qui s'est efforcée de trouver une solution. Si la plupart de ces cas ont été résolus de façon satisfaisante, il n'en demeure pas moins que dans certaines situations, les efforts de la CIM se sont malheureusement heurtés à des lois ou règlements dont l'application conduit à des situations illogiques. Il importera de pouvoir modifier ces règlements le plus tôt possible pour éviter la même mésaventure à d'autres collègues.

Tout n'est pas parfait dans la situation matérielle de l'enseignant valaisan; la CIM, la CC, la FMEF s'efforcent sans cesse de l'améliorer. Malgré leur bonne volonté, il existe des points négatifs particuliers qui leur échappent.

Collègues, victimes d'une expérience négative, avertissez-les. Même si votre situation ne s'en trouve pas améliorée, vous aurez attiré l'attention des responsables et contribué à éviter à vos collègues les mêmes malheurs. Ils vous en remercieront.

Le président: *Gaspard Fournier* Le secrétaire: *Alexis Emonet*

Avis de la rédaction

A la suite du renouvellement du comité cantonal de la SPVal, le rédacteur de la rubrique valaisanne dans l'*«Educateur»*, notre collègue Pierre-Marie Gabioud quitte ses fonctions. Qu'il soit ici remercié de ces quelque trois ans d'activité au service de la rubrique valaisanne et de la SPR.

En revanche, nous souhaitons une très cordiale bienvenue à Marie-Noëlle Perrin, nouvelle rédactrice. Qu'elle soit assurée de trouver dans l'équipe romande des rédacteurs et rédactrices un accueil chaleureux.

*Le rédacteur romand,
F. Bourquin*

Nouveau comité

Lors de l'AD du 15 novembre à Sion, les délégués présents ont pris note de la démission des membres du comité cantonal de la SPVal. Seule la nouvelle présidente a participé aux délibérations de l'ancien C.C. D'autre part, les deux commissions (C.P. et C.I.M.) ont elles aussi subi de profondes mutations.

Voici la liste des nouveaux représentants par district:

DISTRICT	C.C.	C.P.	C.I.M.
(Présidence)	Marie-J. Solioz	Jacques Vuignier	Gaspard Fournier
MONTHEY	Marie-N. Perrin	Claude Coulon	Marie-Cl. Hauser
ST-MAURICE	Josiane Barman	Martine Darbellay	Etienne Vouilloz
MARTIGNY	Emma Bruchez	Jacques Vuignier	Georges Jacquieroz
ENTREMONT	Jean-P. Bruchez	Dominique Sauthier	Marielle Métroz
CONTHEY	Michel Puttalaz	Jean-Y. Oreiller	Georges Moulin
SION	Chantal Fumeaux	Madeleine Raboud	Antoine Mudry
HÉRENS	Daniel Pralong	Romain Fardel	Michel Pralong
SIERRE	Louis Taramarcaz	Ferd. Bétrisey	Gaspard Fournier

Mme Solioz a trouvé en la personne de Marie-Madeleine Mulhit une secrétaire digne de succéder à M. Alexis Emonet.

C'est Marie-Noëlle Perrin qui, dorénavant, s'occupera de la chronique valaisanne dans l'*«Educateur»*.

Au nom de l'ancien comité, je souhaite à la nouvelle équipe plein succès pour les années à venir.

P.-M. Gabioud

«IMPRESSIONS D'UN ENSEIGNANT VALAISAN»

COSMA: un monde qui bouge

La commission suisse pour les moyens audio-visuels d'enseignement et l'éducation organisait à Nyon dans le cadre des rencontres «Ecole et Cinéma» deux journées réservées aux enseignants primaires et secondaires de toute la Suisse romande. Tous les enseignants? Non, quelque 40 personnes venues de toute la Suisse romande et du Tessin intéressées par l'utilisation active de l'audio-visuel. Quelques professionnels de la branche y participaient également.

donc une étude en profondeur de ce message.

Quels sont les différents aspects?

- l'image: étude des plans, des cadrages, de la mobilité, des couleurs...
- le son: le direct, le play-back, le microphone et ses défauts...
- la transmission qui différencie totalement la télévision du cinéma.
- les astuces de la technique télévisée.

Aspects qui peuvent amener l'enfant à mieux comprendre la télévision en tant que «mass media» ou moyen de communication entre les gens.

Pourquoi l'étude de ces différents aspects?

Pour permettre à l'enfant, dans un temps plus ou moins long, d'envisager la TV telle qu'elle est, c'est-à-dire SUBJECTIVE. Toute image vue au travers de l'œil d'une caméra, tout son passant par un micro sont déformés par l'esprit du réalisateur. Il s'agit donc de préparer l'enfant à l'esprit critique. Critiquer une émission est un acte que peu de nos enfants sont habitués à faire. Dans ce sens-là, la télévision peut être éducative.

La télévision éducative

Au travers de quelques témoignages d'enseignants utilisateurs, le but consistait à préciser les diverses possibilités d'exploitation pédagogiques de la TVE.

Quels sont tout d'abord les différents objectifs de cette TVE?

1) La TV-scopie ou plus clairement l'étude du message télévisé.

La télévision est un moyen de transmettre des messages tout comme l'écriture, la parole, le cinéma... La TV-scopie se veut

2) La TV actualités: c'est celle que les maîtres utiliseront le plus dans leur enseignement, qu'elle soit au départ ou à l'arrivée d'une information.

— **Au départ:** la télévision joue ici le rôle de centre d'intérêt exploité à tous les niveaux dans le cadre de la classe.

Citons en exemple le travail réalisé par une maîtresse avec comme point de départ l'émission de Temps présent «Tourisme - néo-colonialisme».

— Expression orale, expression écrite, questionnaires sur l'émission, géographie économique, histoire du colonialisme, dessins, réalisations de panneaux, étude de graphiques, cours de morale... Exploitation tout à fait réalisable dans le cadre d'une école secondaire voire au plan primaire.

— **A l'arrivée:** l'émission de télévision joue ici le rôle de complément d'information après le travail de recherche réalisé par les élèves et l'apport de l'enseignant.

Combien d'émissions de télévision ne pourrait-on exploiter de la sorte avec nos élèves?

LES EXIGENCES MATÉRIELLES

Il est évident qu'il est impossible de faire une éducation par la télévision si on ne possède pas un matériel de base et des gens disponibles pour la réalisation d'une téléthèque complète présentant une gamme d'émissions accessibles à tous les niveaux.

Le matériel indispensable est bien entendu une télévision grand écran et un magnétoscope. Comment préparer une émission si on ne peut la visionner à plusieurs reprises, y prélever les moments importants et aptes à être développés ultérieurement, préparer des questionnaires, des fiches d'étude et de réflexion? Il est bien beau de nous proposer une télévision éducative, encore faut-il pouvoir en profiter. Quels sont les centres scolaires capables actuellement d'exploiter pleinement la télévision avec toutes les richesses qu'elle peut apporter à l'enfant, ce futur adulte?

LA FORMATION DES MAÎTRES

La COSMA compte beaucoup sur l'opération «boule de neige», et à raison, mais pour que chacun se sente capable d'exploiter correctement la télévision éducative, il est nécessaire d'organiser des cours de formation pour les gens qui s'intéressent à ces nouvelles méthodes.

Ne parlons pas des futurs enseignants et enseignantes qui seront probablement bien préparés à leur sortie de l'Ecole normale mais pensons aux enseignants qui ignorent tout ou presque des possibilités qui leur sont offertes. Parlons aussi de ceux qui «ont peur» de la télévision car ils ne savent

ni par où commencer ni comment s'y initier.

Il faut penser à eux et organiser rapidement les troupes par des cours dans le cadre des sessions pédagogiques, par exemple.

Le sujet est suffisamment captivant pour lui sacrifier un peu de nous-mêmes.

Les réalisations audio-visuelles

Il s'agissait là de présenter des réalisations faites à partir d'un matériel léger: diapositives, magnétophone et ceci aux différents stades de l'enseignement.

Nous avons pu voir un montage historique réalisé au niveau primaire sur le thème des bâtisseurs de cathédrales. Les diapositives furent réalisées lors du cours de dessin à l'aide de papier calque et d'encre de Chine. Ces diapositives dessinées directement sur un format 24 × 36 mm permettaient d'éviter une adjonction de détails inutiles, ce qui donnait à l'ensemble une note de fraîcheur et de sobriété qui n'est pas à dédaigner dans un travail de ce genre.

Les textes préparés pendant le cours d'histoire pouvaient donc s'appuyer sur ces diapositives sobres mais précises.

D'autres travaux beaucoup plus sophistiqués mais non moins intéressants nous furent également présentés. Qu'il est donc réjouissant de constater que les appareils installés dans les classes ne servent pas seulement à montrer des diapositives ou à écouter de la musique.

Il est donc possible avec un matériel léger: instamatic, magnétophone, de fabriquer des montages audio-visuels. Pas seulement dans le but de donner des représentations mais surtout pour apporter une autre impulsion, une motivation supplémentaire à un travail de classe un peu trop rigide et manquant de dynamisme.

C'est une nouvelle porte d'entrée à l'enseignement actif.

Conclusion

Il est indéniable que la télévision ou toute autre forme d'enseignement audio-visuel comme le cinéma doit faire partie intégrante de l'enseignement d'aujourd'hui. Que ce soit au niveau primaire ou secondaire par le visionnement et l'exploitation de films de cinéma, la critique et l'exploitation d'émissions télévisées, la réalisation de «petits» montages audio-visuels, l'étude systématique du message de l'image, de la bande dessinée, la réalisation de films d'animation, d'enregistrements sonores...

personne ne peut plus dire: «j'ai pas temps! Les programmes sont chargés!...» Toute réalisation pour s'intégrer dans le cadre d'un programme.

En préparant un commentaire, on fait l'expression orale ou écrite, du vocabulaire de la diction...

En réalisant des montages d'histoire, géographie, de sciences naturelles, oblige les enfants à aller plus loin dans les recherches, à fouiller davantage.

Alors? pourquoi pas vous?

Travaux présentés à la COSMA

Télévision éducative

— Les avalanches: travail de TV-scopie sur les prises de vue en montagne.

— Tourisme néo-colonialisme: ce d'intérêt exploité dans toutes les branches du programme.

— Les vacances: TV-scopie à l'influence des bandes sonores au niveau de l'interprétation de l'image.

— Le Jura: TV-scopie ou TV actualité

La formation de l'esprit critique ne apparaissait ici comme l'élément essentiel

Montages audio-visuels

— Les bâtisseurs de cathédrales: réalisés par des élèves du niveau primaire, diapositives et bande sonore.

— Montage sonore: poésies, chants, lecture de textes réalisés par des élèves

— Les rapaces en Ajoie: montage réalisé par un enseignant jurassien. Compétence d'information.

— Le prologue de Zarathoustra: film 16 mm réalisé par des enseignants du niveau secondaire avec l'aide de professionnels.

— La pollution des eaux: montage réalisé par des enseignants.

— La STEP de Granges: seule présentation valaisanne.

Il s'agissait là d'un travail réalisé par Mme Anne-Christine Vanotti lors d'une visite avec sa classe de la station d'épuration de Granges. Diapositives et bande sonore réalisées par les élèves.

N'oubliez pas qu'il est toujours possible d'emprunter des cassettes de TVE à l'ODI qui enregistre toutes les émissions susceptibles d'intéresser les enseignants.

Leroy D.

Rédactrice de la rubrique valaisanne:

Mme Marie-Noëlle Perrin, rte de Choëx 15, 1870 MONTHEY. Tél. (025) 4 45 64

TABLE DES MATIÈRES 1978

Bulletin corporatif

Editoriaux

Le généraliste spécialisé 118. Un nouveau congrès SPR 266. LHR 327. Le Pâquier comme ? 407. Loi sur la formation professionnelle 459. Radio éducative 527. Chexbres 1978 79. Le grand rendez-vous approche 694. Langue II, valse-hésitation 803. L'enseignant consommateur d'informations 835. Le rapport du congrès 1978 899. 1000 enseignants primaires 99. Fribourg 1978 1051.

Partitions spéciales

Dossiers «Jeunesse et Economie»: Les associations économiques suisses 79. Economie friboise 279. L'aviation commerciale en crise 707. Concours 1978 911.

Séminaire de Chexbres 1978: «Presse, radio, quelles vérités ?» N° 31.

Plan de parution 1979: 1093.

Congrès SPR 1978: N° 40.

Table des matières 1977: 29.

Publique romande, comité central

La SPR une et diverse: Le sport à l'école N° 8. Les droits politiques des enseignants N° 20. Plébiscite ou pénurie ? N° 30. La situation financière de l'enseignant N° 38 et 40.

Groupe de réflexion: 24, 167, 220, 221, 267, 31, 410, 472, 528, 580, 632, 758, 809, 810, 903, 94, 1002.

Chroniques diverses: Alliance culturelle 1004. Assemblée des délégués 22, 469, 51, 1053. AVS 120, 121, 168. Chexbres 78, 168, 19, 270, 330. CMOPE 270, 410, 580, 698, 855, 14, 954, 494. Comité central 119, 222, 329, 408, 32, 761, 901, 1052. Congrès 634, 695, 759, 808, 10, 999. Ecoles suisses à l'étranger 636. Education permanente 25, 267, 473. CIRCE III 810. EN 460. FIAI 811, 1002. Formation professionnelle 902, 952, 1002. IRDP 222. KOSLO 75. La SPR en Yougoslavie 411. L'école en question 331. LHR 328, 409, 469, 471. Mise au concours 532, 581. Organisation SPR 468. Rapport d'activité 462, 466, 1000. Rapport sur la semaine de 9 demi-journées 529. Réactions 760. Relations publiques 952. SIPRI 122. SLV 28, 33, 223, 332, 472, 532, 762. Sonnenberg 70, 58, 1004. Soutien à la SPV 411. SSPES 268. Tribune libre 25, 27, 475. Université 124.

Fribourg

Astronomie 228. Assemblée de printemps 75. Assurance accident 33. Attention 957. AVEPS

34, 74, 126, 170, 908, 959, 1009, 1070. AVMCO 335, 583, 908, 959. AVMCS 272. AVMTA 336, 766. Barbey Marcel 226. Bibliothèque classe sup. 648. Biblioth. circ. 704. Camp de ski 74. CEMEA 272, 814. Chœur des Jeunes 813. Comité cantonal 74, 170, 959. Communiqués 33, 336, 813. Commission d'achats 171, 1008. Congé de maternité 33. Congrès 272, 412, 583, 644, 812. Congrès culturel 125, 583, 644, 700. Congrès SPR 813, 905. Cotisations 73, 335, 412, 582. Cours 74. CVAJ 33. Echallens 172, 413. Ecole à la montagne 414. Encouragement 957. Editions scolaires 703. Education permanente 34, 126, 857, 907, 957, 1069. Excursion 172. Exposition 476, 984. Fluck Daniel 272. Fonds de prévoyance 74. Français 1009. Géographie suisse 857. Helvetas 909. Information-document 700. Lausanne 228. Maîtresses enfantines 766, 909. Membres honoraires 764. Mimosa 34. Musique et handicapés 172, 228. Nouveaux collègues 700. Organisation SPV 906. Oubli 34. Pestalozzi 651. Point 70, 271, 649, 905. Politique salariale 1009. Postes au concours 228, 959. Pour refaire chanter 476. Prêts hypothécaires 703. Publicité 226. Qui ? 583. Ramuz 584. Rappel 32, 272. Rectificatif 583. Recyclages 764, 1009. Rémunerations 33. Retraites 1067. Séminaire SPV 413, 476, 535, 582, 645, 699, 764. SSMG 765, 814. Traitements 1006, 1067. Université populaire 336, 764. Vau-marcus 584. Zones pilotes 271, 413, 534, 651, 958. Zimmermann Edouard 1069.

Genève

A Mme la présidente 417. Action 961. Assemblées 174, 415, 585, 816, 959, 1073. A tête reposée 818, 916. Autopsie d'une pétition 340. Autres écoles 77. Besoins en maîtres 230. Bras (des) 962. Calendrier 177. CIA 77, 481, 822, 1011. Ceux qui s'en vont 712. Comité SPG 1075. Comité SPR 858. Commission des études pédagogiques 963. Communiqué 536. Conférence-débat 587. «Construire» 535. Convocations 273, 414. Correspondance 768, 858. Corriger les inégalités 175, 284, 336, 338, 339. Délegations 36, 177, 231, 416, 857, 915, 1074. Droits politiques 711. Echanges 768. Ecole active 284. Égalité des chances 819. En trop bref 177. Enseignants complémentaires 417. Enseignement spécialisé 817, 962. Equipes pédagogiques 37, 83, 127, 273, 277, 536, 821. Escalade 78. Français 767, 816, 963, 1073. Fin d'année 1075. Formation continue 917. GGEM 37, 277. Grand Conseil 229. Grütl 712. Heures claires... 417. Humour 768. Le long de la Versoix 713. L'été, la fête à l'envers 711. LIP 961, 1072. Malagnou 536. Maîtres de français 128. Mathil Frédéric 83. Memento 767. Oui à la Fête 586. Oreille et langue 822. Parents-école 1075. Pautex André 117. Première classe 768. Perdu, trouvé... 820. Qui ? 820. Rapport d'activité 477, 480. Récupération 127. Règlement 711. Rentrée 712. Réflexion sur l'éducation 278, 339. Rousseau 1076. Semaine de 4 jours 1010. Senglet Paul 587. Théâtre 277. Tribune libre 586. Travaux à l'aiguille 283. Un idéal mais... 1012. Une maîtresse en balade 1077.

Neuchâtel

ACNMEP 40, 85, 131. Assurances 539, 654. Assemblées 285, 286, 343, 348, 418, 588, 824. Avant une importante décision 715. Avant l'assemblée SPR 964. AVS 130. Boudry 1081. Camarades yougoslaves 1079. Comité central 38, 129, 180, 285, 482, 652, 715, 769, 859, 964, 1078. Commission pédagogique 419. Contacts multicolores 825. De l'utilité d'un syndicat 84. Des fleurs pour le Jura 826. Deuil 539. Education permanente 233, 285, 654, 825. Education routière 181, 654. Efficacité 350. Entrevue 285. Exposition 918. Information 85, 285. Institut neuchâtelois 286. Jardinières d'enfants 589, 1015. La Chotte 918. Langue II 589, 770, 1079. Le Locle 419. Les leçons d'appui 966. Mosaique 1016. Nominations 350. Note de la rédaction 538. Participation 349. Perfectionnement 653, 918. Perspectives 1016. Portes ouvertes 39. Que se passe-t-il ? 39. Référendums 85. Retraite 180. Rollier Yvonne 351. Sclérose 825. Séminaire 965. Société faîtière 39. Syndicat ou corporation ? 482, 769. Traitements 130, 232, 1015. Une grave affaire 537. Votations fédérales 233.

Jura

A mes collègues non syndiqués 1085. AJEC 656. AJEPS 358, 773, 969. Adieu 1082. AEP 1085. Assemblées synodales 590. Atelier de poésie 133. Chorales 657. Chômage 771, 919, 967, 1017, 1082. CIP 422, 487, 657. Comité central SPJ 42, 185, 235, 485, 590, 655, 827. Comité général 352. Congrès SPR 828, 1084. Des livres pour les écoliers 542. Ecole et futur canton 542. Ecoles normales 658. Emploi 656. En guise de vœux 1085. Festival de musique 593. Fortune SPJ 1084. Foyer jurassien 86. Grand Conseil 234. Hôtâ 132. Hygiène du travail 183. Index botanique 1020. Intelligence des mains 1019. J'ai retenu de mes lectures 42, 87, 133, 185, 235, 290, 357, 421, 486, 592. Maîtres de classes auxiliaires 657, 1019. Maîtres secondaires et SPR 1019. Maîtresses enfantines 923. Mathématiques 718. Nouveaux collègues 659. Paris 42. Perfectionnement 40, 41, 87, 133, 235, 357, 422, 486, 543, 591, 660, 719, 828, 923, 970, 1086. Programme partiel 420. SEB 290, 357, 483, 484. SEJ 131, 289, 290, 356, 421, 485, 540, 542, 645, 717, 922, 1018, 1086. SEJB 131, 235, 356, 486, 922, 969, 1018. SJTMRS 968. Salaires 969. Tribune libre 487.

Fribourg

Appel à l'unité 135. Assemblée des délégués 134, 1023. Association des parents 190. Centre de documentation 236, 292. Classes de développement 544, 594. Congrès SPR 829. Couleurs

des temps 593. Ecole enfantine 362. Enfants d'ouvriers 189. Enfants du ras-de-chaussée 1087. Entrevue 924. Fribourg le 11 octobre 924. Le 4 septembre 774. La SPF, connais pas 88, 188, 291, 361. Monopole de produit 1087. Postes à repourvoir 236. Profession des parents 491. Remerciements 362. Salaires en classes enfantines 424. Vie quotidienne 89. Vœux 44. Une demi-heure avec J.-P. Chrétien 970, 1021.

Valais

Assemblée des délégués 90. Audition musicale 364. CIM 44. CO 136. CP 44. Collaborateurs 137. Grille horaire 137, 293. Lu pour vous 137. Maîtres de stage 1024. Parole et handicapés 425. Perfectionnement 425. Programme SPVal 237. Rapport d'activité 1088. Rôle des enseignants 721. Sion, expériences intéressantes 925.

Divers

ARPEA 426. Auberges de Jeunesse 194. Bibliographies 426. CDIP 1025. Cinéma 224, 294. COSMA 774. Cours, colonies 239, 426, 492, 661. Echanges 195. Europe 364. Guide SPR 1094. Livres, publications 365, 660, 723, 774. Logopédistes 1025. LSPN 239, 493, 661, 722, 925. Offre d'emploi 46, 722. Radio et TV éducatives 45, 193, 238, 294, 426, 492, 547, 830, 926, 1092. Service de placements 46, 91, 239, 295, 365, 493, 547, 661, 722, 926, 1094. UNESCO 138, 493, 722.

Educateur

Editoriaux

Coordination: les années d'illusion? 2. Après CIRCE I est venue CIRCE II 142. L'enseignant «consommateur» d'information! 835.

Documents

L'Ecole normale «nécessaire» de Twind 3. L'éducation préscolaire des enfants de travailleurs étrangers 5. Pour une éducation à l'environnement 50. Inspection et information psychologique et pédagogique des maîtres de l'enseignement primaire 57. Le travail industriel de l'enfance en Suisse au début du XIX^e siècle 95. Education et télévision 98, 147, 210. Incursion dans les écoles primaires et enfantines d'outre-Manche 143. L'opinion des parents sur les expériences de réforme de Rolle et de Vevey 149. Tendances et perspectives d'évolution de l'école en Suisse 157. Emile et la connaissance de l'environnement 198. Une enquête intéressante 212. Au sujet de l'IRD 243. Quand Albert Schweizer était à l'école primaire 245. La Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire 247. Esprit scientifique

et pensée quotidienne 432. En marge de la consultation populaire concernant la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la recherche 447, 507, 622. Rapport intermédiaire CIRCE III 500. L'apprentissage de la lecture, une construction lente et naturelle 552. La Tanzanie 569. La COSMA se présente 619, 798, 944, 1042. Regard sur une unité d'enseignement secondaire 619. Bientôt des calculatrices à l'école enfantine? 621. L'école active et la vérité pédagogique 668. Quelques formes de travail appliquées à l'éducation physique scolaire 779, 937, 1040. Le développement de la personnalité enfantine lié au corps et à l'esprit 781. Structures de la scolarité obligatoire en Suisse romande et au Tessin 783. Vers une théorie de la lecture 932. Comment améliorer la formation professionnelle des enseignants 976. Le rythme 978. La face cachée de la télévision 1032. La formation des maîtres de demain 1037.

Moyens d'enseignement

Guilde de documentation de la SPR 13, 509. Le matériel de l'école, instrument de 163. Diapositives destinées à l'instruction 1 que 215. L'Autriche 262. Histoire, 4^e 453. As nomie pour nos élèves 791.

Pratique de l'enseignement

Jeux de mots 59, 100. Géographie recréa 65. Les constitutions de quelques Etats et pénés 151. Le principe d'Archimède 557. Den et poids spécifique 981.

Page des maîtresses enfantines

515.

Pic et Pat

La laine, du mouton à l'objet fini 205. 251. dentelle aux fuseaux 611. Les activités créati manuelles 877.

Le GREM

Week-end des Chevalleyres 12. 11^e RID 162. Communication 322. Les brochures Frei 683. Carré de soleil 874.

Des livres pour les jeunes

249, 457, 517, 677, 882, 887, 941, 1041.

Les livres

Adapter l'Ecole à l'Enfant 16. Genèse Organisation des Formes verbales chez l'Enf 16. De l'Aspect au Temps. Epistémologique et Equilibration 17. Les Enfants ont Oreilles 17. Les Enfants d'abord 17. Savoir igniner 18. Panorama de la Bande dessinée Vers la dictature des Media? 18. Enfance Société 18. L'Ecole à Perpétuité 16. L'Eté Chansons 66. Millet 108. Enseignants, à vous choisir! 212. L'Educateur et l'Auto-évaluati 213. 50 Ans au Service de l'Education - Vie Schaller 214. L'Ecole en Question 214. Livre l'Ecole maternelle 453. Mai 68: Dix Ans de 519. La Suisse romande de 1900 à nos Jours 5. Le Livre et la Construction de la Personnalité l'Enfant 521. Pour une Politique démocratique de l'Education 521. Chanter et jouer avec le petit 573. Le Castor et son Royaume 574. As Enfer et Paradis 574. Pour ne pas perdre le Nc 797. Vers les plus hauts Sommets du Monde 79 Pourquoi sont-ils si pauvres? 797. Educati physique à l'Ecole (manuel 3) 876. Les Identifications de l'Enfant à travers son Dessin 876.

Chronique mathématique

Exercices de relations 159. Variations sur les carrés magiques 439. La multiplication égyptienne 787. Reconstitution d'opérations 1039.

Au jardin de la chanson

Dollar 63, 109. Cueillette, La Maison des Chansons 452. Le Crapaud 505. L'Escargot bibe 622. Le Petit Pont de Bois 676. Jean d'En-haut 940.

Le billet

111, 261, 939, 993.

monde vivant 876. La Fatigue à l'école 881. Les sciences sociales avec et après Jean Piaget 881. Nouvelle-Zélande 881. Jours de Marché autour du Monde 943. Le Miracle du Vol 943. Encore 980. Peintures de l'Orient et de l'Antiquité 947.

Formation continue

13^e Congrès de la Fédération internationale des professeurs de langues vivantes 66. Séminaires du Centre international de formation européenne 162. 87^e Cours normal suisse (Hérisau) 78. 25^e Semaine pédagogique internationale de Bregenzer 261, 455. Cours CEMEA 262, 623, 799. 24^e Rencontres internationales de jeunes 323, 2.

Radio éducative

114, 213, 322, 688, 795, 945, 1046.

Le courrier

À propos de TV éducative 455. Echanges scolaires 946. Commission intercantonale pour une éducation... 1045.

La tribune libre

Le nucléaire... un dossier ouvert 556.

Extraits de presse

Les instituteurs et la politique 991.

Télévision éducative

320, 795.

Chroniques cantonales

Genève 94, 857, 891. Vaud 94, 304 (22^e Congrès SPV), 453, 551, 623, 667, 794, 857, 888, 74. Neuchâtel 857. Jura 892. Fribourg 866, 893.

Comité central

Informations CMOPE 855. 34^e Congrès de Fribourg 866.

Divers

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique 11. III^e Forum suisse sur l'enseignement des mathématiques 19. Avec le

pied du Jura 19. Au Musée des arts décoratifs de Lausanne 66. Colonies de vacances pour enfants suisses de l'étranger 66. La profession enseignante dans le monde de demain 111. Correspondance scolaire internationale 67, 113. Initiation à la méthode Carl Orff 163. Echange international de correspondance Pro Juventute 163. Exposition d'art d'enfant 214. Fumer : un sujet en images, son et texte 214. L'Association pour la formation des enseignants en Europe est née 215. Une session de chant et d'animation musicale (Le Sablier) 215. Stage à Sonnenberg/Braunschweig 262. Exposition centenaire à Saignelégier 455. Création d'un «Groupe de travail romand cinéma et communications sociales» 506. Délégué pédagogique radio 551. Les sessions du GRAIN 522, 573. Une nouvelle revue : «Ouverture» 522, 667. Exposition Maracon 78 571. Les Stars of Faith 571. Visitez le Château de La Sarraz 572. Le nouvel ordre économique 572. Concours littéraire (Davel) 573. Un monde caché saute aux yeux 573. L'IRDP reçu par le canton du Tessin 624. Recherche et enseignement dans le domaine de la langue maternelle 624. Voyage en Chine 624. 6^{es} Rencontres «école et cinéma» 798. Monographies en mathématique 886. Innovation et éducation : une phase nouvelle 886.

Evaluation et innovation en éducation 944. Spectacles scolaires (A. Scotti) 944. Compétitions scolaires, compétition sportive 993. Le documentaliste? 994. Noël de solitude (A. Chevalley) 994.

Bandes dessinées (Gag)

Ah madame, si je vous disais... 115 Elevons le niveau 263. Mais dépêche-toi ! 523. Et toi, où en es-tu ? 575. Un pas en avant... deux pas en arrière... 625.

Numéros spéciaux

N° 15 du 28 avril 1978 : «Le nucléaire... un dossier ouvert». N° 23 du 23 juin 1978 : «Le nucléaire... diverses réactions». N° 27 du 15 septembre 1978 : «Forum - enseignement du français». N° 31 du 13 octobre 1978 : «XVII^e Séminaire pédagogique de Chexbres». N° 32 du 19 octobre 1978 : numéro commun avec le SLV : «Ecole et santé».

Ni vu... ni pris : il y a un truc !

A mes élèves, qui ne connaissaient du prestidigitateur que le synonyme de magicien, je décomposai le mot afin d'y apporter une définition plus réelle. Quelques sourires et essais de jonglage avec divers instruments scolaires me montrèrent le peu de crédit qu'ils apportaient à la dextérité cachée par ce mot, déjà annonciateur dans sa difficile prononciation : prestidigitateur.

Deux jours plus tard, Armand Foretay nous apportait une définition plus pratique, plus tangible. Au sceptique ou au malin, à celui qui croit avoir trouvé comme à celui qui inlassablement raisonne, il démontre en quelques tours la vanité de nos efforts. Enchantement d'un après-midi, délicieuse ironie et joie de vivre d'un homme pour qui la vie a un réel prix. Tours de cartes et entrecôtes enchantées, verres baladeurs et poignards ensorcelés, et combien d'autres «trucs» qui nous laissent songeurs sur nos aptitudes normales.

Et que dire de l'après-représentation ? Nous ne vous en dirons rien, car nous souhaitons que vous tous, vous en viviez une au moins. Et je terminerai en vous donnant cette réflexion d'Armand Foretay : «Je ne peux être instituteur, car je n'ai pas assez d'instruction, vous ne pouvez pas être prestidigitateur par manque de dons, mais notre plaisir est de montrer ce que nous savons.»

Le prix modique que demande Armand Foretay met ses tours à la portée de tous : classes enfantines et primaires de toutes les

années, voire soirée d'adultes, il trouvera bien dans ses plus de cent «inventions» de quoi satisfaire votre auditoire. Pour tout renseignement, voici son adresse : Armand Foretay, Risoux 9, 1110 Morges. Tél. (021) 71 85 58 (app) - (021) 71 55 44 (mag).

Alain Künzi

Echange

Classe de gymnasiens suisses alémaniques (2^e : âge : 17-18 ans) et leur professeur de français cherchent une classe romande correspondante et leur professeur pour organiser une semaine d'études communes au printemps 1979, si possible hors du cadre de l'école. Sujet à discuter.

Une conception moderne
du journal d'enfants
destinée aux petits
de 5 à 10 ans



bricolages
chansons
contes
recettes
découpages



10 numéros par an
Editions séparées
en français
et en allemand

... conçu, réalisé et illustré par une équipe spécialiste de l'enfance...
Une mention toute spéciale doit être accordée à l'illustration et au dessin
à la plume, toujours savoureux, souvent excellents, et dont la compréhension
n'offre pas de difficultés pour les petits.

L'ÉDUCATION NATIONALE

BULLETIN D'ABONNEMENT

à envoyer aux Editions Pierrot S.A.
Rue de Genève 7, 1003 Lausanne

Prénom _____
Nom _____
Adresse _____
N° postal / _____
localité _____
Signature _____
Date _____

Je souscris
l'abonnement suivant:
 Franç. Allem.
 5 nos, Fr. 14.—
 10 nos, Fr. 25.—
 20 nos, Fr. 48.50

VILLE DE VEVEY - CENTRE D'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

Ecole d'arts appliqués

Apprentissage de 4 ans :

**CÉRAMISTE
DÉCORATEUR(TRICE)
PHOTOGRAPHE**

L'apprentissage est sanctionné par l'obtention du
Certificat fédéral de capacité et du Diplôme cantonal.

**Cours d'initiation aux métiers d'arts
appliqués**

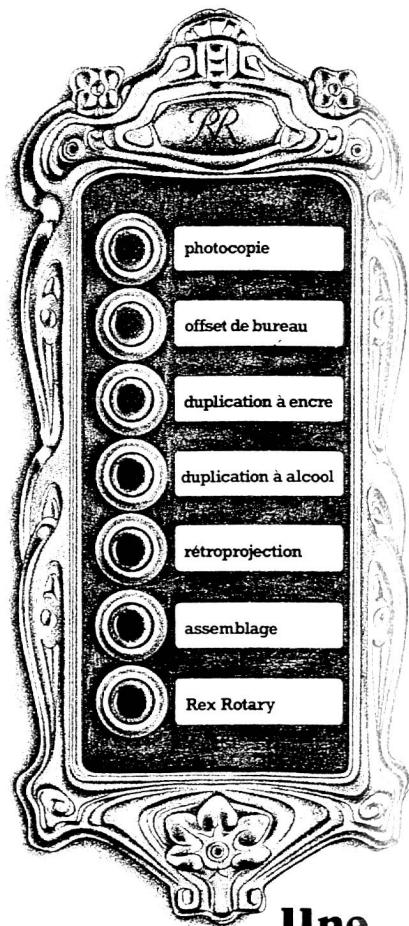
Durée : une année. Ce cours permet de mieux
déterminer le choix d'une profession artistique.

Délai d'inscription : fin mars.
Concours d'entrée obligatoire.
Entrée : mi-août.

Renseignements et prospectus : Secrétariat du Centre
d'enseignement professionnel, avenue Nestlé 1, 1800 Vevey.

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15 • HALLWYLSTRASSE
BERNE

J. A.
1820 Montreux 1



Une
pression su
le dernier bouton
suffit.

Rex-Rotary
Systèmes d'impression et de copie pour bureau

Weltpoststrasse 21, 3000 Bern 15
Tel. 031 43 52 52

Aarau	Tel. 064-22 77 37	Lugano	Tel. 091-51 80 15
Basel	Tel. 061-35 97 10	Luzern	Tel. 041-23 41 11
Maienfeld	Tel. 085-9 29 17	Hauterive	Tel. 038-33 11 11
Fribourg	Tel. 037-22 03 21	St. Gallen	Tel. 071-23 30 11
Genève	Tel. 022-44 19 20	Sierre	Tel. 027-55 11 11
Lausanne	Tel. 021-22 37 13	Zürich	Tel. 01-64 25 11